

Republique du Cameroun
Paix – Travail – Patrie



Ministère de l'eau et de l'énergie
Ministry of Water and Energy

Republic of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

Stratégie nationale de l'assainissement total piloté par la communauté-ATPC pour le Cameroun

Guide de mise en œuvre



Republique du Cameroun
Paix – Travail – Patrie



Ministère de l'eau et de l'énergie
Ministry of Water and Energy

Republic of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

Stratégie nationale de l'assainissement total piloté par la communauté-ATPC pour le Cameroun

Guide de mise en œuvre

Avec le soutien de :

unicef  | pour chaque enfant

Novembre 2017

Impression : ONUN/Section des services de publication/Nairobi, certifié ISO 14001:2004

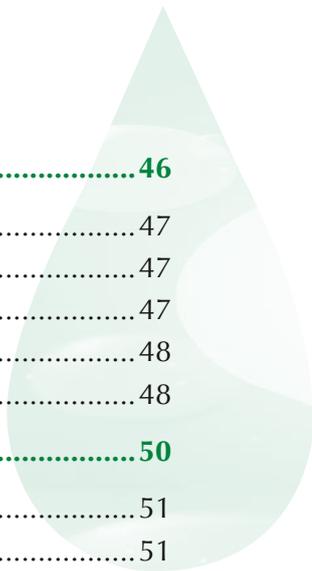
D1 n°. : 17 - 08246/1 200 copies

Table des matières

Liste des acronymes	vii
Glossaire.....	viii
Avant-propos.....	x
A qui s'adresse ce guide ?	xi
1. Partie introductive.....	xii
1.1 Contexte et justification	1
1.2 Objectif global du guide	1
1.3 Résultats attendus	1
1.4 Méthodologie d'élaboration.....	1
1.5 Mode d'utilisation du guide	2
2. Deuxième partie : La démarche de mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC).....	3
2.1 La coordination des actions	4
2.2 Les acteurs de la mise en œuvre de l'ATPC.....	4
2.3 Les étapes de la mise en œuvre de l'ATPC	4
2.3.1 Le pré-déclenchement.....	4
2.3.2 Le déclenchement.....	7
2.3.3 Le post-déclenchement	16
2.4 La formation des membres du Comité Local de Suivi.....	17
2.5. Suivi Post-déclenchement.....	17
2.5.1 Le suivi au niveau communautaire	17
2.5.2 Le suivi à l'échelle communale	18
2.5.3 Le suivi à l'échelle départementale	20
2.6 Supervision.....	20
2.6.1 Préparation de la supervision	20
2.6.2 Contenu de la supervision	20
2.6.3 Fréquence de supervision	21
2.6.4 Critères d'évaluation du suivi/supervision des villages.....	21
3. Troisième partie : L'évaluation de l'état de Fin de Défection à l'Air Libre (FDAL) et de l'Assainissement Total.....	22
3.1 Critères d'évaluation	23
3.2 Comité d'évaluation	23
3.3 Préparation de l'évaluation	24
3.4 Méthodologie d'évaluation	24
3.5 La certification.....	25
3.5.1 Définition de la Certification de l'état FDAL.....	25
3.5.2 Préparation de la certification	25
3.5.3 Célébration de l'Etat FDAL	26
3.6 Quelques indicateurs du suivi de l'Assainissement Total	26

4. Quatrième partie : Les techniques d’animation en milieu communautaire	28
4.1 Critères de choix des techniques.....	29
4.2 Les principales techniques d’animation.....	29
4.2.1 Le Plaidoyer	29
4.2.2 Le Marketing de l’assainissement.....	29
4.2.3 La Mobilisation sociale.....	30
4.2.4 La méthode SARAR/PHAST	31
4.3 L’information, l’Education et la Communication	32
4.3.1 L’information	32
4.3.2 La sensibilisation	32
4.3.3 La communication	32
4.3.4 La formation.....	32
4.3.5 Les actions de motivation	32
4.4 L’Assainissement Total Porté par les Leaders, un outil de plaidoyer.....	33
4.4.1 La démarche de l’ATPL.....	33
4.4.2 Les outils de l’ATPL	33
4.5. Les stratégies d’animation communautaire	33
4.5.1 Les réunions communautaires	33
4.5.2 Les Visites A domicile (VAD).....	34
4.5.3 La Visite guidée	34
4.5.4 Les séances de causeries	34
4.5.5 Le théâtre-forum	34
5. Cinquième partie : Le suivi post-FDAL et la pérennisation du changement de comportement	36
5.1 Actions de suivi post FDAL	37
5.2 Pratiques essentielles pour le maintien de l’état FDAL.....	37
5.3. Les acteurs du suivi post-FDAL.....	37
5.4 Mise en place d’activités de renforcement des capacités des communautés bénéficiaires	39
5.4.1 Mise en place de Sani-market ou marché d’assainissement	39
5.4.2 Appui de la collectivité territoriale décentralisée (Commune) aux villages FDAL	40
5.4.3 Renforcement des capacités du CLS et responsables d’hygiène des Communes en ATPC et techniques de sensibilisation	40
6. Sixième partie : Renforcement des capacités des acteurs.....	41
6.1 Les objectifs de la formation	42
6.2 La formation	42
6.2.1 Le contenu de la formation.....	42
6.2.2 Les formateurs	42
6.2.3 La préparation d’une session de formation sur l’ATPC	42
6.2.4 La durée de la formation	44
6.3 Formation des maçons	44
6.3.1 Objectifs de la formation.....	44
6.3.2 Préparation d’une session de formation des maçons.....	44
6.3.3 Le contenu de la formation des maçons	44
6.3.4 Les formateurs	44
6.3.5 La durée de la formation	44





7. Septième partie : La capitalisation et les modes de partage des connaissances	46
7.1 Être dans l'action	47
7.2 Apprécier les expériences et en tirer des enseignements	47
7.3 Recueillir les bonnes pratiques et organiser la documentation	47
7.4 Partager diffuser les informations.....	48
7.5 Adopter, adapter et s'approprier les bonnes pratiques	48
8. Huitième partie : Les modalités de passage à l'échelle pour le Cameroun	50
8.1 Au niveau local.....	51
8.2 Au niveau national.....	51
8.3 Les limites pour le passage à l'échelle de l'ATPC	52
Références bibliographiques	54
9. Annexes	55
9.1 Annexe 1 : Les fiches de suivi ATPC.....	56
9.2 Annexe 2 : Format rapport narratif mensuel	62
9.3 Annexe 3 : Vérification de l'état FDAL	64
9.4 Annexe 4 : Modèles d'agendas des formations.....	67
9.5 Annexe 5 : Fiches techniques pour les outils de promotion de l'hygiène.....	69

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau 1 : Acteurs de la mise en œuvre de l'ATPC	5
Tableau 2 : Rôles et missions de l'équipe de facilitateurs	8
Tableau 3 : Modèle de plan d'actions	17
Tableau 4 : Fréquences de supervision.....	21
Tableau 5 : Pourcentage minimum de ménages/concessions à visiter pour l'évaluation	25

Liste des figures

Figure 1 : Coordination des actions	4
Figure 2 : Les différents niveaux de suivi des acteurs.....	16
Figure 3 : Le cycle de la capitalisation d'expériences.....	47

Liste des acronymes

ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
ATPL	Assainissement Total Porté par les Leaders
BE	Bureau d'études
CAP	Connaissance Attitudes et Pratiques
CLS	Comité Local de Suivi
DAL	Défécation à l'Air Libre
DREE	Délégation Régionale de l'Eau et de l'Energie
DGRE	Direction de la Gestion des Ressources en Eau
DLM	Dispositif de Lavage des Mains
DRSP	Délégation Régionale de la Santé Publique
FDAL	Fin de Défécation à l'Air Libre
IEC	Information Education et Communication
INS	Institut National de la Statistique
IRA	Infections Respiratoires Aiguës
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ODD	Objectif de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PHAST	Participation Hygiene and Sanitation Transformation
PAEPAR	Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement en milieu rural
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SARAR	Self-esteem, Associative strength, Resourcefulness, Action planning, Responsibility
SDAL	Sous-Direction de l'Assainissement Liquide
SDPHS	Sous-Direction de la Promotion de l'Hygiène et de la Santé
SEPO	Succès Échecs Potentiels Obstacles
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VAD	Visite A Domicile
WASH	Water And Sanitation Hygiene

Glossaire

Assainissement : Terme généralement utilisé au Cameroun pour décrire les actions visant à réduire la prolifération des pathogènes et à maintenir un environnement sain. L'assainissement inclut habituellement la collecte et le traitement des eaux usées (on parle alors d'assainissement liquide), la gestion des déchets solides et le drainage pluvial¹.

Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)² : Approche participative pour faciliter la prise de conscience, suivie d'une décision collective d'une communauté à s'auto-développer en assainissement. Cette nouvelle approche en assainissement ne se focalise pas sur la construction des latrines, mais plutôt sur la motivation d'une communauté à devenir « FDAL » (Fin de Défécation à l'Air Libre) et à maintenir cet état. Elle a été initiée en 1999 au Bangladesh par Kamal Kar, un consultant de VERC (Village Education Resource Center), un partenaire de WaterAid Bangladesh.

Défécation à l'air libre (DAL) : Pratique consistant à déféquer dans un endroit ouvert sans que les excréta aillent dans un conteneur spécifique, ou à éliminer les excréta humains avec les déchets solides.

Excréta : Manière générique de désigner les matières rejetées par le corps, et plus spécifiquement le mélange d'urine et de fèces.³

Facilitateur : Membre de l'équipe de la structure de mise en œuvre, il est l'interface entre le projet et la communauté. Son travail consiste à aider la communauté à analyser la situation locale de l'assainissement. Il est important qu'il ne prêche pas et ne dise pas aux gens ce qu'ils doivent faire, mais plutôt qu'il pose des questions simples pour attirer l'attention des personnes sur les problèmes.

Fin de la défécation à l'Air Libre (FDAL) : Arrêt total de l'exposition directe des excréta à l'air libre. Une latrine sans couvercle représente une forme de défécation à l'air libre (DAL à un point fixe). Si elle est munie de couvercle, empêchant les mouches d'entrer en contact avec les matières fécales, (recouverte ou non de cendres après la défécation), elle peut être alors qualifiée de FDAL.

Hygiène : Ensemble des pratiques et des attitudes à adopter par une personne ou un ménage en vue de la préservation de sa santé et de son cadre de vie. C'est par exemple le lavage des mains, la prise de la douche et la gestion de l'eau stockée.

Latrine : Installation destinée au recueil des excréta dans les parcelles privées ou les bâtiments publics, sans distinction de type, de taille, de sophistication ou de dispositif technologique.

Leader naturel : Il se démarque de manière spontanée durant le processus de déclenchement et les étapes de post-déclenchement. Il joue un rôle prépondérant dans l'assainissement de la communauté et l'élimination de la DAL. Il se charge de l'ensemble du processus et prend des actions concrètes visant à éradiquer la pratique de la DAL avec la communauté.⁴

1 Elaboration de la Stratégie d'Assainissement en Milieu Rural pour le Cameroun, Version définitive, Sofreco, Mars 2014.

2 Assainissement Total Piloté par les Communautés-ATPC, Kamal Kar.

3 Elaboration de la Stratégie d'Assainissement en Milieu Rural pour le Cameroun, Version définitive, Sofreco, Mars 2014.

4 Faciliter les ateliers de formation sur le terrain pour l'Assainissement Total Piloté par la Communauté : Guide de formation des formateurs, Kamal Kar, CLTS, WSSCC, 2010

Point focal/hygiéniste : Personne, désignée par la collectivité locale, pour accompagner la mise en œuvre du projet. La plupart du temps, c'est l'agent en charge des problèmes d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ATPC, les maires peuvent utiliser les hygiénistes comme des agents de liaison entre le projet et les communautés. Il doit être à tout moment en mesure de communiquer avec les communautés sur le projet. Il représente les intérêts des communautés et pour cela, travaille en étroite coordination avec le projet. L'hygiéniste assure la liaison entre la commune et le projet et assure en même temps le suivi.

Avant-propos

Ce guide d'orientation pour la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) au Cameroun a été élaboré grâce au concours financier de l'UNICEF avec la participation d'un comité technique composé de techniciens de la DGRE/SDAL, mais aussi des ONG. Il doit sa particularité à une collaboration harmonieuse, dans un esprit consensuel et fédérateur, de différentes expériences d'acteurs de développement communautaire intervenant dans le secteur de l'assainissement rural.

Nous souhaitons que ce support, qui est la traduction fidèle d'une action concertée et constructive, puisse contribuer efficacement à la consolidation des efforts de coordination en cours au niveau national. Nous espérons que ce guide d'orientation pourra encourager aussi de façon durable les acteurs du secteur de l'assainissement à s'investir davantage dans les questions de changements de comportements relatifs à l'assainissement et à être mieux outillés dans leur dynamique de mise en pratique.

Nous espérons que ce guide sur l'ATPC sera non seulement d'une grande utilité pour les acteurs du secteur de l'assainissement, mais aussi sera largement utilisé.

Comme tout support pédagogique, ce guide n'a pas la prétention d'être parfait. Ainsi, pour en tirer le meilleur parti, les acteurs ne se limiteront pas à son application mais devront aller jusqu'à son appropriation.



A qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse de manière prioritaire aux structures de mise en œuvre de projets d'eau et d'assainissement du Cameroun et à leurs partenaires. Ils trouveront dans ce document des orientations qui leur permettront de mieux savoir comment adapter l'approche de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés au contexte du Cameroun.

C'est la synthèse des expériences de différentes ONG évoluant dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement et utilisant l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) comme approche au Cameroun. Il est réalisé dans le but d'harmoniser la démarche. Cependant, il n'a pas la prétention de regrouper toutes les techniques participatives.

Mais, ce guide s'inscrit en droite ligne de la stratégie du MINEE/MINSANTE consistant à développer, pour les projets et ses partenaires, une approche d'assainissement susceptible de prendre en compte les besoins des communautés. Certes, il s'inspire de pratiques développées sur le terrain dans la mise en œuvre de l'approche ATPC, mais, il essaie également de garder une certaine originalité par rapport à la mise en place de mécanismes destinés à accompagner l'engagement des communautés.

Après une brève clarification des concepts qui sous-tendent le secteur de l'assainissement, ce présent guide présente les objectifs, les résultats attendus et les stratégies de communication à utiliser pour assurer la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement et accompagner la mise en œuvre de l'ATPC.

Enfin, le livret présente une série de fiches techniques thématiques qui doivent accompagner le développement de l'approche ATPC et les mécanismes de capitalisation des actions. Ce guide de base du style « Comment fait-on ? » a pour but de permettre au personnel de terrain à comprendre la philosophie et les principes de l'ATPC, puis à utiliser avec flexibilité quelques outils pratiques.

1.

Partie introductive



1.1 Contexte et justification

En 2010, on estimait qu'un tiers de la population totale du Cameroun, qui est d'environ 20 millions d'habitants, avait accès à une installation d'assainissement améliorée et plus de la moitié à une installation traditionnelle rudimentaire et 7% d'entre eux n'avait pas d'autre option que la défécation à l'air libre⁵. Si le taux d'accès à une installation améliorée est relativement élevé à Yaoundé et Douala (93,6%), il l'est beaucoup moins dans les villes secondaires (40%) et dans les zones rurales (15%). Au Cameroun, les grands défis à venir sont ceux du sous-secteur de l'assainissement rural. Des initiatives ont été prises par les acteurs du secteur de l'assainissement rural pour améliorer le niveau de l'accès aux installations sanitaires. L'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) qui est une approche mettant la communauté au centre de la décision a été identifié comme une approche capable de booster le taux d'accès et d'améliorer la situation d'hygiène et d'assainissement des communautés. L'ATPC est une approche intégrée permettant la fin de la défécation à l'air libre (DAL) et le maintien de cet état. Elle permet à la communauté d'analyser sa situation, ses pratiques en matière de défécation.

Ce guide a pour objectifs de :

- harmoniser les interventions des différents acteurs sur l'ATPC et de proposer une approche spécifique au Cameroun ;
- faciliter le processus de mise en œuvre de l'ATPC ;
- mettre les outils harmonisés de suivi à la disposition des acteurs ;
- passer à l'échelle d'assainissement à deux niveaux : à l'échelle d'assainissement amélioré et à l'extension de l'ATPC au niveau national ;
- capitaliser les expériences.

1.2 Objectif global du guide

Dans la perspective de la promotion durable de l'hygiène et de l'assainissement, ce guide est un outil d'orientation et de transformation qualitative des mentalités et des comportements

des communautés. De ce fait, il vise à renforcer les capacités des structures de mise en œuvre et des acteurs de l'ATPC engagés dans ce processus, à encourager les communautés à assumer la responsabilité de la mise en place et de la gestion des services d'assainissement.

1.3 Résultats attendus

Grâce à une bonne utilisation de ce présent guide, les acteurs du secteur de l'assainissement pourront adapter les approches ATPC au contexte local du Cameroun et aboutir ainsi aux résultats principaux ci-après :

- les acteurs sont plus conscients de leur capacité et de leur responsabilité à encourager les changements au sein de leurs communautés ainsi que de l'importance de l'organisation des populations locales pour prendre des mesures appropriées en vue de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
- les populations locales sont davantage conscientes des risques pour la santé liés à une mauvaise hygiène et au manque d'assainissement ;
- les ménages des villages touchés ont amélioré leurs pratiques d'hygiène en matière de transport, de stockage et de consommation d'eau potable ;
- toutes les concessions ont construit des latrines familiales ;
- tous les membres des ménages ayant des latrines les utilisent et les entretiennent effectivement ;
- la communauté se lave les mains à l'eau et au savon aux moments les plus critiques.

1.4 Méthodologie d'élaboration

Le Ministère de l'Eau et de l'Energie en collaboration avec le Ministère de la Santé a élaboré ce guide avec l'appui des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement et des partenaires suivants :

- le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille ;
- le Ministère de l'Education de Base ;

⁵ MICS 2011

- le Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Le Ministère de l'Economie, de la Planification et Aménagement du Territoire ;
- le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ;
- l'ONU femmes ;
- l'Union Européenne ;
- la GIZ ;
- les Communes et Villes Unies du Cameroun ;
- les ONG ACEEN, ASOL, APREPS, MUTCARE, Plan International Cameroon

Les principales étapes du processus de l'élaboration de ce guide ont été :

- la rencontre d'information et de cadrage sur l'élaboration du guide ;
- la revue documentaire ;
- les entretiens individuels avec les acteurs opérationnels et décisionnels et les communautés ;
- la conception d'un plan d'action pour le test du guide ;
- l'organisation d'ateliers de partage et d'amélioration du guide élargi à d'autres acteurs du secteur ;

- le test du guide ;
- l'intégration des observations, remarques et suggestions en vue de la finalisation du guide ;
- la validation finale du guide après partage ;
- l'édition du guide.

1.5 Mode d'utilisation du guide

Le guide fera l'objet d'une formation des acteurs par le biais des membres de l'équipe technique du MINEE/MINSANTE.

La partie théorique permet de comprendre sa logique et son fonctionnement (contexte, objectifs, résultats attendus, mode d'utilisation).

La partie pratique (fiches) donnée à titre indicatif permet de mieux comprendre et utiliser les outils de l'approche ATPC, des autres approches communautaires et des techniques de communication.



2.

Deuxième partie : La démarche de mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)



2.1 La coordination des actions

La mise à l'échelle de l'ATPC nécessite une bonne coordination des actions et la présence d'acteurs-clés. Pour ce faire, la Direction en charge de l'assainissement liquide du Ministère de l'eau⁶ est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'assainissement en milieu rural. Elle contrôle le respect des normes technologiques, assure le suivi des actions de certification des villages FDAL. Elle va ainsi s'appuyer sur les structures suivantes :

- le Comité National de Pilotage (CNP) et ses démembrements aux niveaux régional et départemental ;
- le Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS-WASH) ;
- la Direction en charge de l'hygiène et de l'assainissement au Ministère de la Santé (la Sous-Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement (SDHA) ;
- la Direction en charge des questions d'assainissement au Ministère de l'Environnement ;
- la Direction en charge de la Promotion de la femme au Ministère concerné ;
- la Direction en charge des Collectivités territoriales décentralisées au MINADT ;
- la Direction en Charge de la Communication communautaire du MINCOM ;
- les Délégations régionales de l'Eau et de l'Energie et les Délégations régionales de la Santé publique.

La figure 1 décrit la relation des différents acteurs et parties prenantes dans la coordination et la mise en œuvre de l'ATPC au Cameroun.

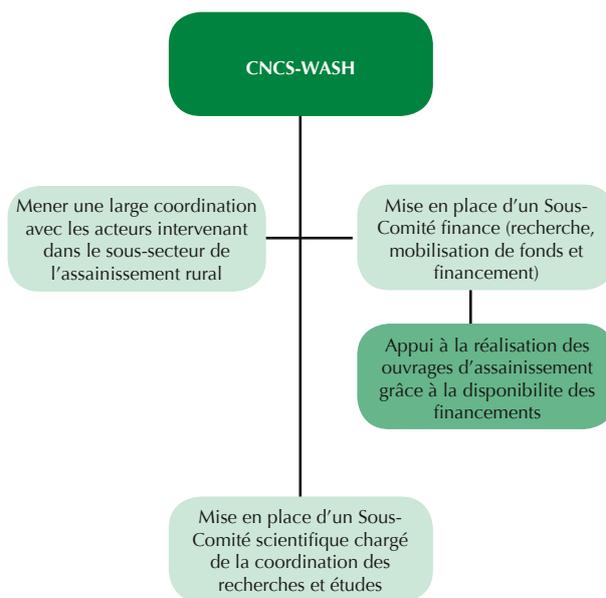
2.2 Les acteurs de la mise en œuvre de l'ATPC

La mise à l'échelle de l'ATPC nécessite la présence de plusieurs acteurs à tous les niveaux.

Tous ces acteurs jouent un rôle à chaque niveau du processus de mise en œuvre de l'ATPC. Le déroulement de l'ATPC au Cameroun se fait en cinq phases conformément au manuel d'origine du Dr Kamal Kar. Mais les outils

⁶ Actuellement assurée par la DGRE

Figure 1 : Coordination des actions



sont adaptés au contexte auquel le facilitateur fait face. Les étapes de l'ATPC incluent le pré-déclenchement, le déclenchement, le suivi post-déclenchement, la certification et le passage à l'échelle d'assainissement amélioré.

2.3 Les étapes de la mise en œuvre de l'ATPC

2.3.1 Le pré-déclenchement

Les étapes du pré-déclenchement

Le pré-déclenchement comporte quelques étapes-clés dont : le choix du village, l'établissement d'un climat de confiance et la collecte d'informations sur le village pour faire l'état des lieux.

Tout d'abord, il est essentiel de définir des critères de choix des villages avant la mise en œuvre du processus. Il s'agit de villages avec au moins 50% des ménages qui ne disposent pas de latrines avant le déclenchement de l'ATPC. Pour les villages avec moins de 50% des ménages ne disposant pas de latrines, un déclenchement n'est pas nécessaire et la sensibilisation peut s'y faire au moment du suivi. De plus, plusieurs cas de DAL sont observables et observés dans le village ou la communauté, avant le déclenchement de l'ATPC. Aussi, n'y a-t-il pas de projet sur l'assainissement en cours et il y a au moins 50 ménages dans le village et/ou 200 habitants.

Tableau 1 : Acteurs de la mise en œuvre de l'ATPC

Les ménages	Cibles des interventions, ils prennent des engagements et réalisent les ouvrages ;
Les artisans	Formés sur les technologies d'assainissement, ils sont chargés de l'appui et de la réalisation des latrines.
Les Comités Locaux de Suivi (Les leaders naturels (LN) et les relais communautaires)	Formés des membres de la communauté (femmes et hommes volontaires), ils participent à la mise en œuvre de l'approche et au suivi de l'implémentation des plans d'actions. Ils sont chargés de la sensibilisation et la mobilisation communautaire et accompagnent les ONG et associations.
Comité communal de suivi	Constitué du responsable d'hygiène de la commune (chef de file) et du chef de l'aire de santé ; il appuie la mise en œuvre, la sensibilisation et le renforcement des capacités au niveau communal
Le Maire de la commune	Porte d'entrée au niveau communal et maître d'ouvrage des projets d'assainissement, il suit la mise en œuvre du projet à travers son chef de Service d'hygiène (point focal WASH) et participe aussi à la célébration des FDAL. Les partenaires (MINEDUB, MINESEC, MINCOM, MINATD, MINPROFF ; etc.) participent également au processus.
Le comité départemental de suivi	Constitué du chef du service départemental en charge de l'assainissement et du Délégué départemental de l'Eau et de l'Energie et du Chef de l'unité d'Hygiène Hospitalière, il appuie la mise en œuvre, le renforcement de capacités et le suivi de l'approche au niveau départemental.
Le Délégué départemental de l'Eau et de l'Energie	Il coordonne l'action du comité départemental de suivi et valide les rapports dudit comité avant transmission au comité régional de suivi.
Le comité régional de suivi	Constitué du Chef de service de l'Eau et de l'Assainissement et du Chef de bureau d'Hygiène et d'Assainissement, il appuie la mise en œuvre et est chargé du renforcement des capacités des acteurs. Il veille au respect de la stratégie nationale, assure la coordination générale des activités et recherche des solutions face aux contraintes. Il participe également au suivi et à la certification.
Le Délégué régional de l'Eau et de l'Energie	Il coordonne l'action du comité régional de suivi et valide les rapports dudit comité avant transmission au niveau national.
Les Délégations régionales partenaires en charge de l'Environnement, de la Communication, de la Promotion de la femme, de l'élevage, de l'éducation de base et des enseignements secondaires.	Elles apportent leur appui dans la promotion de l'hygiène et la protection de l'environnement. Elles participent également au suivi.
Les ONG et associations	Elles assurent la mise en œuvre de l'approche, renforcent les capacités des acteurs et des bénéficiaires, veillent au rapportage des résultats, collaborent avec les administrations et participent aux réunions de coordination des activités WASH. Elles adressent leurs rapports bihebdomadaires à la commune et copient le rapport mensuel au département.
Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Ils mobilisent des financements pour la mise en œuvre de l'ATPC, apportent un appui technique et participent au suivi.
La Direction de la Gestion des Ressources en Eau (DGRE)	Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat. Elle contrôle le respect des normes technologiques, assure le suivi des actions de certification des villages FDAL, collecte et consolide les rapports régionaux et en vérifie la cohérence. Elle analyse, produit et diffuse les rapports nationaux périodiques, suit la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie et anime le groupe technique national de pilotage de l'ATPC.

Recommandation :

Il faut envisager la possibilité de regroupement des villages de moins de 50 ménages.

Le choix des villages

C'est une étape essentielle pour la mise en œuvre de l'ATPC. Elle comporte deux (02) aspects clefs :

- l'identification des zones à déclencher ;
- la validation du choix par les collectivités locales, par les DDEE/DS, le partenaire de mise en œuvre et les collectivités territoriales décentralisées.

Cette validation permet d'éviter la présence de plusieurs acteurs dans la même zone et d'optimiser les interventions.

Recommandation :

Pour faciliter la mise en œuvre de l'ATPC, il est recommandé de découper les gros villages en quartiers avant de procéder au déclenchement.

L'établissement d'un climat de confiance

Pour bien démarrer les actions, l'établissement d'un climat de confiance est primordial. Ainsi, pour y arriver, il est essentiel de mener les actions suivantes :

- arriver au village ;
- expliquer la raison de la visite ;
- établir de bonnes relations avec la communauté.

Il faut également effectuer une ou deux petites visites dans le village avec les personnes ressources afin :

- d'informer de la visite en précisant l'objet de la visite qui est de prendre connaissance des comportements hygiéniques et de comprendre les problèmes d'assainissement et de santé des populations de ce village ;
- de choisir d'un commun accord une date pour la venue de l'équipe ATPC ;
- de s'assurer de la présence massive des hommes, femmes, enfants, jeunes, vieux et des personnes à besoins spécifiques au moment du déclenchement.

La collecte d'informations

Après validation des listes des villages choisis, l'étape suivante est celle de la collecte des informations. Elle se fait à deux niveaux : (i) auprès des structures concernées (les DDEE/DS et la Commune) (ii) au niveau du village afin de procéder à un état des lieux comprenant les informations suivantes :

- La typologie des bénéficiaires : identification des bénéficiaires, informations sur leurs conditions d'existence ;
- le niveau d'accès aux infrastructures : les modalités physiques et financières d'accès à l'assainissement, le niveau d'utilisation des latrines et les comportements en matière d'hygiène ;
- les structures de gestion mises en place : l'identification des ménages et des différentes catégories de personnes qui les composent, les différentes composantes des structures ainsi que leur degré de fonctionnalité.

Une équipe de trois (03) à quatre (04) facilitateurs autres que celle chargée du déclenchement peut mener une journée d'enquête dans le village en visitant, rencontrant et discutant avec chaque ménage pour collecter les informations de base. Cette approche, tout en leur facilitant le recueil des données, leur permet de connaître davantage la communauté et de construire des relations sociales. Ces informations collectées in situ sont complétées par celles issues des DDEE/DS, des collectivités territoriales décentralisées et des Délégations partenaires.

Ce sondage permet d'avoir une situation sommaire du niveau d'accès à l'assainissement, de connaître les pratiques des communautés et de préparer le déclenchement. L'étape suivante est celle de la construction de relations sociales afin de bien dérouler l'approche dans le village. Il s'agit de sensibiliser les leaders au niveau communautaire (chefs religieux, leaders d'opinion, médecins-chefs des services de santé du district, enseignants, groupements de femmes, associations de jeunes, etc.) afin d'en faire les acteurs-clefs des changements qui devraient s'opérer grâce à l'ATPC et aux autres approches.

Les préalables au déclenchement : la mobilisation de la communauté

Pour bien mobiliser la communauté, le facilitateur doit :

- retourner au village afin de rappeler la date du déclenchement 2 à 3 jours avant l'événement ;
- s'assurer que les personnes ressources rencontrées ont mobilisé les hommes, les femmes, les vieux, les jeunes et les enfants ;
- disposer les personnes en cercle ou en U pendant la séance de déclenchement ;
- se mêler au public.

2.3.2 Le déclenchement

Les étapes du déclenchement

Durée : 2 à 3 heures

Le déclenchement représente le moment le plus important du processus. Il se déroule en plusieurs étapes adaptables selon le contexte :

Les étapes du déclenchement

- **Présentation des acteurs et introduction**
- **Cartographie du village**
- **Marche transversale vers la zone de défécation à l'air libre**
- **Les voies de contamination féco-orales**
- **Expérience du verre d'eau**
- **Calcul de la quantité de caca produite**
- **Calcul des dépenses médicales**
- **Plaidoyer des enfants**
- **Engagement de la communauté à réaliser les latrines**
- **Conclusion et remerciements**

Le déclenchement consiste à analyser, de manière participative, le profil sanitaire de la communauté. Il est fondé sur la stimulation d'un sentiment collectif de dégoût et de honte chez les membres de la communauté en les confrontant à la réalité crue de la Défécation à l'Air Libre (DAL) et à ses conséquences sur la santé de la communauté. On part ainsi de l'hypothèse selon laquelle aucun être humain ne peut rester indifférent au fait qu'il ingère les excréta des autres. Le déclenchement est une série d'animations soigneusement préparées qui constituent une des étapes fondamentales de l'approche⁷.

⁷ Manuel de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté, Kamal Kar et Robert Chambers, Mars 2008

Il doit être réalisé par une équipe d'au moins trois (3) à cinq (5) facilitateurs (plus s'il s'agit d'une démonstration dans le cadre d'une formation) au cours d'une seule journée.

Recommandation :

Chaque membre de l'équipe doit maîtriser le rôle qui lui est dévolu en complémentarité avec ses co-facilitateurs.

La liste du matériel pour faciliter le déclenchement

Il est indispensable d'avoir les accessoires suivants pour procéder au déclenchement :

- une bouteille d'eau (de préférence scellée), un cheveu et de la nourriture afin d'animer l'exercice du caca (il est possible de demander de l'eau potable et de la nourriture à la communauté) ;
- des fiches de couleurs différentes pour matérialiser les infrastructures et les concessions du quartier ;
- une feuille padex ou papier kraft pour rédiger le plan d'action ;
- des markers et ciseaux ;
- de la poudre de couleurs différentes en particulier de la poudre jaune, pour indiquer les sites de défécation normaux et en cas de diarrhée ;
- de la sciure/du son ;
- un emballage pour prélever le caca ;
- un appareil photographique pour filmer les différentes étapes du déclenchement ;
- de la cendre (pour indiquer les limites du village, les voies d'accès, etc.) ;
- un bâton (pour indiquer les différents endroits sur la carte communautaire) ;
- des cailloux (pour bloquer les petits cartons en cas de vent) ou des punaises pour fixer au sol.

NB : Les matériaux locaux peuvent être valorisés le cas échéant.

La définition du rôle de chaque membre du groupe

Avant d'arriver au village, chaque membre de l'équipe doit connaître son rôle. L'équipe doit être composée d'au moins quatre (4) personnes y compris un agent de santé et un agent de

l'éducation soit : un facilitateur, un co-facilitateur, un agent d'ambiance ou environnementaliste et un secrétaire de séance. Il est important d'avoir deux (2) personnes supplémentaires qui seront chargées de gérer le groupe des femmes et des enfants.

NB : Il est important d'intégrer un agent de santé, un agent d'éducation dans l'équipe de facilitation.

Recommandations

Il faut :

- éviter les périodes de grandes pluies ;
- éviter de déclencher aux périodes des fêtes religieuses, des funérailles, de marché ;
- faire une visite de rappel 2 ou 3 jours avant le déclenchement pour mobiliser le maximum de personnes ;
- s'assurer de la présence effective des leaders le jour même du déclenchement ;
- prendre en compte les personnes à besoins spécifiques (handicapés, âgés).

Tableau 2: Rôles et missions de l'équipe de facilitateurs

Rôles	Missions	Observations
Facilitateur principal	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre le processus de facilitation ; • lancer les discussions à partir de questions ; • mener les processus à travers les différentes activités collectives ; • dérouler les outils de l'ATPC. 	<ul style="list-style-type: none"> • connaissance de la langue locale, des us et coutumes pour faciliter les échanges avec la communauté ; • de préférence n'être pas du village ; • avoir les qualités d'un bon animateur ; • possibilité d'un co-facilitateur pour assister le facilitateur principal.
Le Co-facilitateur	<ul style="list-style-type: none"> • assister le facilitateur principal dans la gestion de l'ensemble du processus de facilitation ; • faciliter la gestion du grand groupe ; • relancer le débat. 	<ul style="list-style-type: none"> • avoir les qualités d'un bon animateur
Agent de santé	<ul style="list-style-type: none"> • assister le facilitateur sur les questions de santé ; • partager ses expériences de terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de l'aire de santé de préférence
Encadreur des enfants (Agent de l'éducation)	<ul style="list-style-type: none"> • assister le facilitateur ; • faire prendre conscience et apporter le changement de comportement par rapport à la DAL à l'école et/ou par les enfants. 	
Agent d'ambiance ou environnementaliste	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un environnement favorable ; • séparer les enfants en temps opportun, dès le début ; • s'assurer que les enfants participent effectivement à l'analyse ; • gérer les personnes difficiles. • prélever discrètement les matières fécales de la DAL pour l'expérience du verre d'eau ; 	
Secrétaire de séance ou Rapporteur	<ul style="list-style-type: none"> • dénombrer les participants (hommes, femmes, enfants, jeunes) ; • contrôler la manière dont l'équipe suit la stratégie adoptée ; • noter la manière dont l'équipe et les participants se sont comportés pendant le déroulement des outils et la décision finale adoptée ; • remplir la fiche de déclenchement ; • assister également le facilitateur principal en cas de besoin. 	

Méthodologie

Durée : 15 mn

- **Présentation de l'équipe de facilitateurs**
- **Présentation de l'objectif de la visite (l'équipe étudie le comportement sanitaire de la communauté, fait comprendre le niveau de défécation à l'air libre dans le village)**
- **Explication de l'objectif de l'ATPC**
- **Séparation des différents segments de la communauté : faire des groupes adultes et enfants.**

Recommandations

Il faut :

- **demander la traduction locale du mot « caca » et « faire caca » ;**
- **éviter de faire des cours théoriques ;**
- **éviter de parler de la subvention dès le départ.**

Les outils du déclenchement

- **La cartographie communautaire**

La cartographie, c'est la création d'une simple carte de la communauté pour indiquer (i) les concessions, (ii) les infrastructures d'eau et d'assainissement, (iii) les problèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et (iv) ainsi stimuler l'analyse et la discussion. La carte est souvent dessinée sur le sol.

La carte est un outil d'évaluation ex ante et de suivi qui permet de suivre l'évolution de la réalisation et de la réhabilitation des latrines. Si le village est grand, il n'est pas évident de représenter toutes les concessions. S'il existe déjà un grand nombre de latrines, il n'est pas possible de toutes les représenter. Il faut juste représenter des groupes de concessions et



Source : Unicef, Mbonda

Exercice de cartographie d'un village

quelques latrines. La carte devra être complétée à l'issue de la séance par les représentants de la communauté et le facilitateur s'en assurera au moment des premiers suivis.

Méthodologie

Durée : 30 mn

- **demander à un membre de la communauté de réaliser la carte ;**
- **demander aux participants de se rassembler dans un endroit propice pour matérialiser la carte au sol ;**
- **débuter par les limites de la localité (utilisation de tous les moyens de bord, cendres, ou herbes ou branchages) ;**
- **demander de marquer quelques points de repérage (chefferie, école, lieux de rencontre, routes principales, lieux de culte, marché, sources d'eau,..) ;**
- **demander à un volontaire de prendre un bout de papier et de l'utiliser pour identifier sa maison ;**
- **ensuite lui demander de prendre la poudre et de matérialiser les lieux de défécation des membres de sa famille (penser aux lieux de défécation en temps normal, en cas de diarrhée, de pluies, au milieu de la nuit) ;**
- **poser la question de la sécurité ;**
- **préciser le lieu de défécation des femmes et des enfants ;**
- **marquer les sites de défécation à l'air libre en cas de diarrhée et d'absence de latrine ;**
- **demander aux communautés de tracer des lignes pour les relier aux ménages qui s'y rendent (facultatif).**

Tous les ménages sont invités à se localiser eux-mêmes sur la carte en utilisant une feuille ou une pierre pour indiquer s'ils ont des latrines ou non. La cartographie implique tous les membres de la communauté dans une analyse pratique et visuelle de la situation sanitaire de la communauté.

La carte peut déclencher des discussions entre les membres de la communauté sur : (i) les moments où les membres de la communauté défèquent, (ii) la distance que les gens doivent parcourir à pied pour déféquer, (iii) la signification en termes de sécurité, tout en indiquant la contamination des sources d'eau des zones de défécation en plein air (iv) les auteurs de la défécation à l'air libre.

Recommandations :

- **Il faut éviter de dominer, même subitement en donnant des cartes ou des markers, à chacun des membres de la communauté au lieu de les laisser se servir eux-mêmes.**
 - **La quantité de cacas peut déjà s'apprécier à partir des tas constitués.**
 - **On doit amener les populations à entamer une analyse des résultats.**
 - **On peut reprendre la carte réalisée au sol sur papier afin de l'utiliser pour le suivi des engagements.**
 - **Il faut éviter de prononcer en premier l'expression « ingestion de caca » et faire en sorte qu'il vienne de la communauté.**
-

Après avoir conçu la carte du village, les facilitateurs et la communauté vont se rendre aux différents sites de défécation à travers la marche transversale ou de la honte.

- **La marche transversale/environnementale**

C'est l'un des outils les plus importants et les plus motivants. L'embarras ressenti pendant la marche de la honte peut entraîner immédiatement l'envie d'abandonner la DAL et le besoin de se débarrasser de ces zones. Bien que la communauté voie toujours les saletés et le caca, elle ne s'en rend réellement compte que lorsque des étrangers l'incitent à prendre conscience de la situation et à l'analyser.

Méthodologie

Durée : 30mn

Le facilitateur demande à la communauté rassemblée autour de la carte de les emmener aux zones de la DAL utilisées par les familles. Le processus commence souvent par une discussion informelle avec quelques membres de la communauté au cours d'une promenade à travers le village (une « promenade transversale »).

Au cours de la promenade :

- **signaler les zones de défécation en plein air ainsi que les différents types de latrines actuellement utilisées ;**
- **s'arrêter dans les zones de défécation en plein air et y passer du temps à poser des questions ;**

- **essayer de comprendre avec la communauté comment sont constituées les latrines hygiéniques ;**
- **visiter également les latrines non couvertes et dont les matières fécales sont exposées à l'air libre ;**
- **passer le maximum de temps dans les zones de défécation avec la communauté en inhalant les odeurs nauséabondes.**

L'expérience de la marche de la honte menée collectivement et en présence d'étrangers est un élément déclencheur et de mobilisation. En effet, le facteur fondamental pour le déclenchement de la mobilisation, c'est qu'un « visiteur » attire l'attention de la communauté sur la vue et l'odeur déplaisantes. Une fois que l'intérêt de quelques membres de la communauté est saisi, le processus se poursuit avec toute la communauté.

Recommandations :

- **Ne pas insister si les adultes refusent de faire la marche.**
 - **Faire la marche avec les femmes et les enfants en cas de refus des hommes.**
 - **Ne pas éviter les zones de défécation, y rester le plus longtemps possible, cela déclenchera le sentiment de dégoût et de honte pour enclencher les changements.**
 - **Attirer l'attention sur les mouches posées sur les cacas et les volailles en train de les picorer.**
 - **Demander leur sentiment à la vue de la volaille et autre animal domestique.**
 - **Visiter également quelques latrines existantes.**
 - **Ne pas négliger cette l'étape de la visite des latrines avec les adultes.**
 - **Effectuer cette promenade afin de pouvoir vraiment discuter du modèle de latrines hygiéniques avec la communauté.**
-

Au retour de la marche de la honte, les facilitateurs et la communauté se retrouvent autour de la cartographie pour procéder au calcul de la masse de caca.

- **Calcul de la masse de caca**

L'ampleur du problème de l'assainissement peut être illustrée en calculant la quantité de matières fécales produites. Les ménages peuvent utiliser leurs propres méthodes et mesures locales pour calculer la quantité d'excrétas qu'ils produisent quotidiennement.

Méthodologie

Durée : 15 mn

- **Demander la taille de la population du village (nombre d'habitants, nombre de ménages).**
- **Demander la quantité/volume de caca produite par personne et par jour.**
- **La multiplication peut être utilisée pour trouver un chiffre/volume applicable à l'ensemble de la communauté et pour calculer la quantité/volume de matières fécales produites chaque semaine, chaque mois ou chaque année (les quantités surprennent habituellement la communauté.) ;**
- **Inscrire ce chiffre/volume sur un carton à placer sur la carte du quartier.**
- **Les calculs mènent à d'autres discussions sur l'endroit où vont les matières fécales et sur ce que provoque le fait de garder ces matières fécales sur le sol.**

Important à noter

- Le point-clé, dans le processus qui déclenche l'ATPC, est le moment où la communauté réalise que la défécation en plein air doit s'arrêter.
- La discussion tourne souvent autour de la question de savoir qui ira déféquer en plein air le lendemain ou qui ira prendre un bain dans la rivière.
- Si tout le monde refuse de faire ces choses, la communauté est prête à discuter des solutions de remplacement pour la défécation en plein air.
- A ce stade, le facilitateur devrait signaler qu'il n'est pas là pour fournir une solution, vendre des toilettes ou subventionner la construction de latrines.
- La communauté commence des discussions sur les mesures à prendre. Si elle pose une question au facilitateur, il la lui renvoie de telle sorte qu'elle donne elle-même une réponse.
- Si les gens expriment un intérêt dans la construction des toilettes mais disent que c'est trop cher, le facilitateur pourrait dessiner un schéma de latrine à fosse simple construite avec des matériaux disponibles localement, pour démontrer que cela n'est pas nécessairement coûteux.

Au calcul de la masse de caca, fait suite automatiquement celui des dépenses médicales par ménage.

• Le calcul des dépenses médicales par ménage

Cet outil permet d'analyser le budget alloué à la santé et son incidence sur (i) les dépenses familiales, (ii) le maintien des enfants à l'école, (iii) la présence au travail et (iv) les pertes en vies humaines causées par des maladies issues du péril fécal.

Méthodologie

Durée : 15 mn

- **Demander les maladies les plus fréquentes dans le village.**
- **Demander aux gens combien ils dépensent en traitement de santé suite aux maladies liées au péril fécal.**
- **De même qu'avec le calcul des matières fécales, demander quelles familles dépensent le plus. Souligner si elles vivent près des zones de défécation ou dans les voisinages les plus sales.**
- **Demander s'il y a des familles qui ont dû emprunter de l'argent pour un traitement d'urgence de la diarrhée pour un membre de la famille.**
- **Si oui:**
 - **Quelle était la somme empruntée ?**
 - **A qui a-t-elle été empruntée ?**
 - **Et où ?**
 - **Était-ce facile d'emprunter de l'argent et de le rembourser ?**
 - **Qui prête de l'argent pour les traitements d'urgence ?**
 - **Et à quel taux d'intérêt ?**
- **Demander à la communauté d'estimer combien elle dépense par mois, par an. Dire aux ménages qu'ils sont très riches de dépenser autant.**

Recommandations :

- **Ne jamais suggérer d'arrêter la DAL ou de construire des toilettes.**
 - **Le facilitateur n'est pas censé suggérer, prescrire, calculer ou estimer**
-

Faire à la suite de cet exercice, l'analyse des voies de contamination fécales-orales et celle des incidences sur la santé. L'analyse des voies de contamination féco-orales est un outil très important dans le processus de déclenchement.

- **Les voies de contamination féco-orales**

Après avoir procédé au calcul de la masse de caca, le facilitateur propose l'exercice de l'analyse des voies de contamination féco-orales pour susciter le dégoût et créer un choc.



Source : ONG D/APS

Exercice sur la contamination féco-orale lors d'une séance de déclenchement

Méthodologie

Durée : 15 mn

- **Proposer à quelques personnes de se laver les mains. Leur présenter ensuite un plat de nourriture bien appétissant placé bien au centre de l'assemblée. En général, les gens mangent.**
- **Présenter ensuite du caca et placer le caca à proximité du plat de nourriture.**
- **Laisser l'assistance observer ce qui se passe (va-et-vient des mouches entre plat de nourriture et caca).**
- **Présenter à nouveau le plat de nourriture : en général, les gens refusent de manger avec dégoût.**
- **Demander aux gens d'expliquer leur réaction.**
- **Lorsqu'une personne déclare qu'elle mange le caca des autres, la placer au-devant de la scène afin qu'elle le répète devant tout le monde.**
- **Demander aux gens de prendre les cartes et de dessiner ou d'écrire les différents agents ou voies qui mènent les excréta vers les maisons.**

Par exemple :

- les mouches ;
- l'eau de pluie ;
- le vent ;
- les poules qui picorent et les transportent sur leurs pattes ou leurs ailes ;
- les chaussures ;
- les jouets d'enfants ;

- les eaux contaminées ;
- les déchets en plastique, etc.

Ensuite, demander comment ils arrivent dans la bouche.

Par exemple :

- les mains, les ongles ;
- les mouches sur les aliments ;
- les fruits et les légumes tombés et en contact avec le sol ;
- les ustensiles de cuisine lavés dans les eaux contaminées.

Il est important de noter que le moment crucial, c'est lorsqu'il est affirmé que tout le monde dans le village absorbe les excréta des autres. Une fois qu'un membre de la communauté l'aura dit publiquement, on peut le répéter de temps en temps. Seulement, c'est une remarque qui doit émaner de leur propre analyse. Elle ne doit pas être perçue une chose qu'on est venu leur dire. On peut aussi leur demander ce qu'ils pensent du fait d'ingérer le caca des autres à cause de la DAL. Egalement, il ne faut rien suggérer pour l'instant mais les laisser réfléchir et leur rappeler cela au moment du résumé de la situation à la fin de l'analyse communautaire.

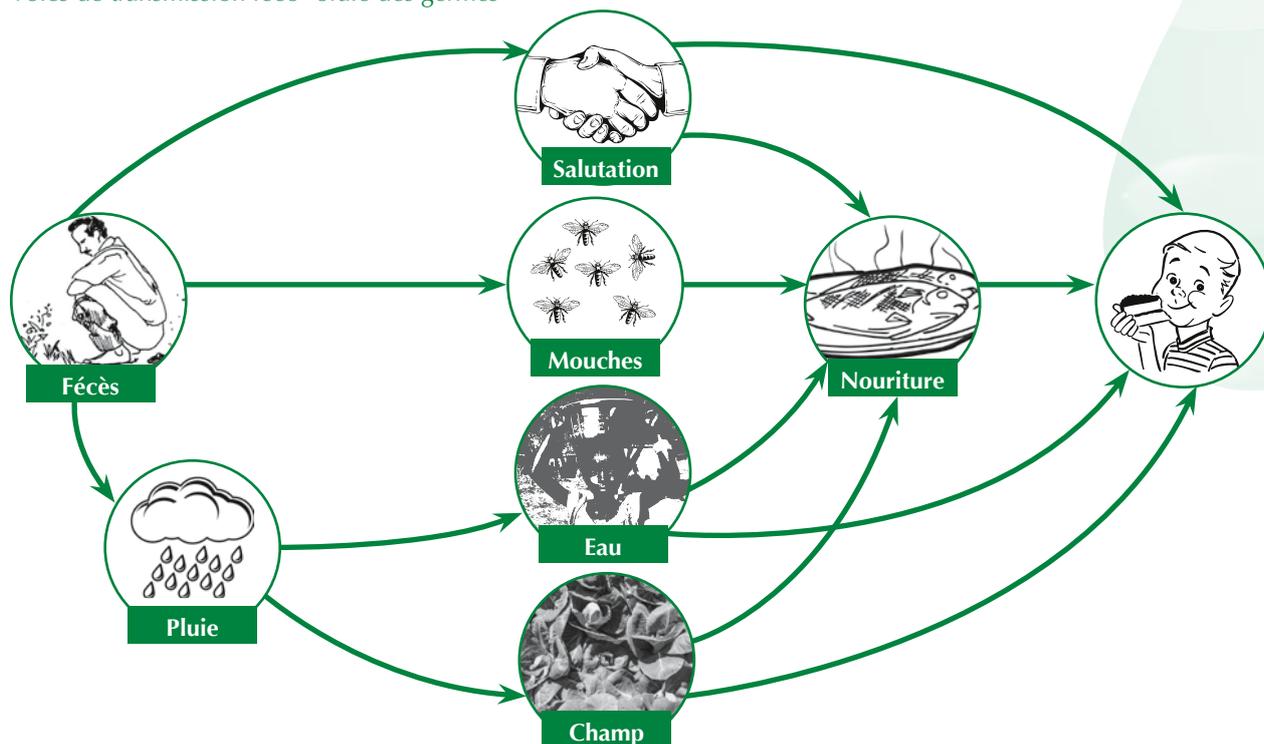
- **L'expérience du verre d'eau⁸**

Méthodologie :

Durée :

- **Demander un verre d'eau (de préférence, l'eau qu'ils boivent, qu'elle provienne ou non d'une source protégée).**
- **Demander à quelqu'un de la boire (il y aura une personne qui viendra boire sans hésiter).**
- **Prendre un cheveu de votre tête et le montrer aux villageois.**
- **Leur demander s'ils le voient (ils ne le voient pas sauf s'ils sont tous près de vous).**
- **Toucher une crotte avec le cheveu, puis mettre le cheveu dans le verre et demander à la même personne de boire (en général, il refuse).**
- **Lui demander pourquoi il/elle ne veut pas boire.**
- **Faire le lien entre la quantité de fèces calculée et le diagramme, puis demander à l'assistance si elle mangeait/buvait des fèces**

⁸ Il peut être utilisé à la place de la nourriture



depuis longtemps, même s'ils ne sont pas visibles, comme dans l'exemple du verre d'eau.

Recommandations :

- Utiliser le verre d'eau avec le cheveu aussi ;
- Préférer un plat de riz ou de sauce, plus appétissant que le sandwich ou les boîtes de sardines ou un repas accessible ;
- Laisser le repas suffisamment longtemps près du caca pour que l'assistance puisse bien observer le va-et-vient des mouches.

Le plaidoyer des enfants (étape facultative)

Cette étape se déroule en parallèle avec la session avec les adultes. De retour de la marche transversale, l'encadreur des enfants leur demande de créer un slogan pour inciter les parents à construire plus de latrines dans le village.

Méthodologie

Durée : 45 mn

- Demander aux enfants si ce qu'ils ont vu est bien ou mauvais.
- Leur demander s'ils veulent participer au changement de leur village ? A ce niveau

ceux qui sont d'accord peuvent lever la main en signe d'expression de leur engagement.

- Demander à nouveau ceux qui veulent participer aux activités d'hygiène et d'assainissement afin de rendre leur école propre. L'encadreur précise aux enfants que la suite se fera après le choix d'un slogan⁹
- Demander aux enfants de créer un slogan pour inciter les parents à construire plus de latrines dans le village, sur l'air d'une chanson connue de tous.
- Une fois le slogan créé, faire répéter les enfants, que tout le monde du plus grand au plus petit puisse le mémoriser.
- En accord avec le facilitateur principal, diriger le groupe d'enfants scandant le slogan vers le groupe d'adultes.
- Face au groupe d'adultes, les enfants déclament leur slogan et peuvent aller plus loin en faisant un véritable plaidoyer (théâtre, sketch).

Recommandations :

- Ne pas proposer de slogans ou chanson aux enfants.
- Synchroniser l'arrivée des enfants avec l'étape de prise d'engagement des adultes.

9 Voir suivi ATPC/CHAST

Le moment du déclenchement

Le moment du déclenchement correspond à la prise de conscience de la communauté (en pleine analyse) des dangers et du dégoût quant à la poursuite de la pratique de la DAL. Cela donne rapidement lieu à la prise de décision collective d'arrêter la DAL immédiatement.



Source : Unicef

Séance de déclenchement

Recommandations :

- **Etre très attentif au moment du déclenchement (c'est le moment où la communauté réalise de manière collective qu'à cause de la Défécation à l'Air Libre, tous ingèrent les matières fécales des autres et que cela continuera aussi longtemps que celle-ci durera) ;**
- **lorsque ce moment se produit, il n'est plus nécessaire de poursuivre les activités (souvent, à ce stade, les esprits s'échauffent et de violents arguments apparaissent sur la manière de stopper la Défécation à l'Air Libre).**
- **Ne pas interrompre, ne pas donner de conseils.**
- **Ecouter la discussion en silence.**

Il existe plusieurs niveaux d'engagement selon les communautés :

Gratter une allumette dans une station d'essence

Il s'agit des zones où la communauté entière est complètement motivée et est préparée à entamer une action immédiate pour stopper la Défécation à l'Air Libre. Il faut ainsi

- aider à l'élaboration d'un plan d'actions avec un échéancier et à la constitution d'un comité local de suivi ;

- aider à l'établissement d'une liste de personnes désireuses de construire des toilettes en mentionnant la date prévue de réalisation ;
- définir ensemble une date pour une visite de suivi ;
- aider au lancement du contrôle communautaire en utilisant la carte sociale dessinée par la communauté (la carte sur le sol doit être reproduite sur une grande feuille et affichée dans un endroit visible de tous) ;
- demander la permission de prendre une photo du groupe, tous avec leurs mains levées signifiant qu'ils s'engagent immédiatement ;
- dans les endroits très reculés, demander à la communauté de réfléchir au développement de relations avec des fournisseurs en vue notamment d'obtenir du matériel de bonne qualité à prix réduit.

Des flammes prometteuses

- Il s'agit d'endroits où la communauté est globalement favorable au changement mais il y a encore un nombre important d'indécis. Si un chef de ménage accepte d'initier une action locale,
- lui demander de se placer devant le groupe et l'encourager à partager avec le reste de la communauté la manière dont il compte initier la construction de latrines ;
 - prendre en photo ce premier chef de ménage (en général, ce premier engagement en déclenche d'autres) ;
 - la suite observe le même déroulement que précédemment.

Des étincelles éparpillées

Il s'agit d'endroits où il y a beaucoup de résistance, où la majorité des gens ne sont pas convaincus.

- les remercier pour l'analyse détaillée et leur demander de ne pas confondre les facilitateurs avec des promoteurs ou vendeurs de latrines ou de toilettes ;
- leur dire de continuer leur pratique ancestrale ;
- leur demander combien d'entre eux vont déféquer à l'air libre le lendemain matin ;
- les informer du départ de l'équipe en notant que certains sont résolus à continuer d'ingérer le caca des autres ;

- leur demander la permission de prendre une photo du groupe, tous avec leurs mains levées signifiant qu'ils vont continuer la DAL (généralement les gens refusent violemment de prendre la photo) ;
- si une personne marque son désaccord, laisser du temps pour la discussion agitée ;
- par expérience, ceux qui veulent arrêter la DAL lèvent la main très rapidement, ce qui incite naturellement les autres à lever la leur ;
- demander alors si on peut prendre une photo de ceux qui veulent arrêter avec la main levée ;
- à ce stade, identifier tous ceux qui ont décidé de mener une action pour mettre fin à la DAL et les inviter à venir devant l'assemblée et demander à tous de les applaudir ;
- la suite suit le même déroulement que précédemment.

Des allumettes humides

Il s'agit d'endroits où la communauté dans son entier n'est pas intéressée et ne désire rien faire pour stopper la DAL.

- remercier tout le monde et prendre congé ;
- surtout ne pas exercer de pression ;
- expliquer la surprise de l'équipe de savoir que la communauté ingère sciemment les excréments des autres et qu'ils désirent continuer ainsi ;
- juger de la possibilité de prendre une photo de la communauté ;
- juste avant de quitter, demander s'ils veulent visiter une communauté ou un village voisin où la DAL a été bannie par la communauté elle-même ;
- enfin, et après s'être excusé, on peut si possible leur raconter une anecdote (culturellement proche) choquante mais drôle.

Mise en place du Comité Local de Suivi par village

Lors des premiers suivis, l'animateur formalise le Comité Local de Suivi du village (CLS) qui est constitué à priori des trois (3) représentants du village et d'autres leaders naturels (dont une personne alphabétisée pour jouer le rôle de secrétaire). Le principal critère de choix des membres est qu'ils ont une activité relativement stable dans le village et que la probabilité qu'ils le quittent soit faible.

Le rôle du Comité Local de Suivi du Village est de :

- mettre à jour régulièrement la carte communautaire (pour voir l'avancée des travaux) ;
- planifier des activités d'IEC et de construction des latrines au niveau du village ;
- suivre les progrès des ménages vers la FDAL ;
- sensibiliser aux bonnes pratiques d'hygiène ;
- suivre le respect des engagements des ménages ;
- participer à l'évaluation pour la certification FDAL.

Recommandations :

- **Ne pas imposer de modèles de latrines. Se souvenir de l'idée centrale de l'approche ATPC qui est de ne pas prescrire à la communauté le meilleur modèle de latrine qui existe (et le plus durable), mais d'initier plutôt une action locale afin que la communauté recherche ses propres alternatives à la Défécation à l'Air Libre.**
- **L'engagement des communautés augmente avec l'effet de compétition entre ménages et villages. Aussi, il faut inviter la première personne qui s'engage à construire une latrine au milieu du public et lui demander d'expliquer les raisons de sa motivation.**
- **Découper les gros villages en quartiers.**
- **Elaborer des plans d'actions par village.**
- **Elaborer un plan d'actions global issu des plans d'actions par village.**
- **Mettre en place un comité villageois regroupant les comités par quartier pour assurer le suivi au niveau du village de manière globale.**

Conclusion de la séance de déclenchement et planification de la FDAL

Après le déclenchement, certains membres de la communauté se lèvent et décident de creuser une fosse le même jour ou le lendemain. Le processus de planification doit être centré sur des plans d'actions immédiates et positives. Il est essentiel de rappeler les critères d'atteinte de l'état FDAL. Aussi, les communautés peuvent-elles décider d'entreprendre les activités décrites dans le tableau ci-dessous. Pour commencer, il faut remettre à la communauté de grandes feuilles de papier et des markers en leur demandant d'approfondir le plan d'actions. Il

s'agit particulièrement de :

- dresser le plan du village sur une grande feuille et, sur le plan, chaque ménage et chacune des latrines existantes est localisé ;
- reporter les principales informations recueillies : population, nombre de ménages, nombre de latrines existantes, quantité de caca produite, dépenses médicales, etc. ;
- élaborer des plans d'actions communautaires pour arrêter la défécation en plein air ;
- améliorer la situation d'hygiène et d'assainissement ;
- chercher des fournisseurs de matériaux de construction de latrines ;
- organiser les artisans ;
- faire des activités de sensibilisation à l'hygiène.

Recommandations pour un bon déclenchement

Ce qu'il ne faut pas faire

- éduquer, donner des leçons ou dire aux gens ce qu'ils doivent faire ;
- dire aux gens ce qui est bien et ce qui est mal ;
- monopoliser la parole ;
- exiger des gens qu'ils agissent ;
- prendre les choses en mains ;
- intervenir lorsque des membres de la communauté en charge du sujet commencent à en blâmer d'autres ;
- décourager trop vite (en invoquant des raisons culturelles) les membres de la communauté lorsqu'ils se disputent et se tournent en ridicule les uns les autres ;
- négliger l'apparition spontanée des Leaders naturels ;
- ne pas donner d'importance aux femmes, aux enfants et à ceux qui sont souvent oubliés ;
- ne pas donner d'importance aux membres de la communauté qui proposent leur aide ;
- promouvoir un type de latrine particulier ;
- offrir des subventions pour du matériel ;
- être trop humble ou trop poli ;
- intervenir.

Ce qu'il faut faire

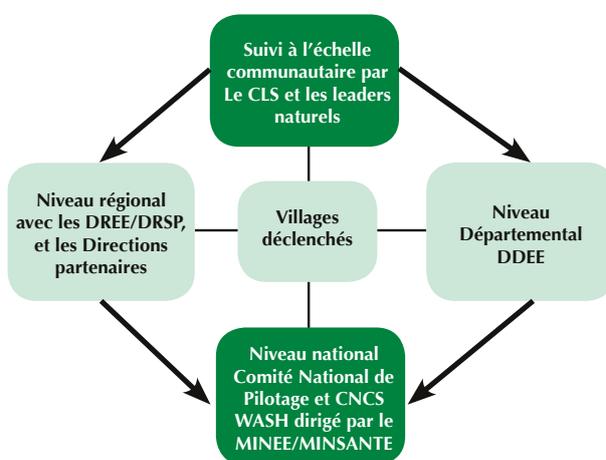
- faciliter une auto évaluation et une analyse de leur profil sanitaire ;
- laisser les gens réaliser par eux-mêmes à travers leur propre analyse ;
- faciliter le Déclenchement ;

- rester en retrait et favoriser les meneurs locaux ;
- rester calme et laisser faire les débats entre les membres des communautés à l'approche du Déclenchement ;
- rester neutre et susciter des débats animés pour et contre la DAL ;
- se souvenir que ces débats sont de bons indicateurs et des signes de l'imminence du moment de Déclenchement ;
- être reconnaissant envers ceux qui prennent les choses en main et qui s'impliquent ;
- toujours encourager les femmes et les plus pauvres de la communauté à participer ;
- être reconnaissant des initiatives des membres de la communauté qui aident des membres plus pauvres ;
- laisser les gens créer des latrines simples ;
- provoquer des actions locales, encourager l'entraide ;
- être audacieux mais prudent ;
- Ecouter attentivement.

2.3.3 Le post-déclenchement

La phase post-déclenchement est très importante, c'est l'étape d'accompagnement de la communauté dans la concrétisation de sa décision prise en faveur du changement de comportements. Il s'agit de l'appuyer à parfaire son plan d'actions et à concrétiser son exécution. Sans les actions de suivi à différents niveaux, la dynamique de la communauté peut vite se disperser. Il est nécessaire alors d'encadrer la communauté et de l'aider à planifier les actions à long-terme et à mettre en place un processus de suivi avec des acteurs capables de le mener à bien.

Figure 2 : Les différents niveaux de suivi des acteurs



Différents niveaux de suivi ont été identifiés pour atteindre le statut FDAL. Il s'agit du suivi à l'échelle (i) communautaire, (ii) départementale (iii) régionale et (iv) nationale.

Les activités de suivi débutent par la formation des membres du CLS.

2.4 La formation des membres du Comité Local de Suivi

A la suite des déclenchements, un atelier de formation des membres du Comité Local de Suivi est organisé. L'objectif de cette formation est d'arrêter une feuille de route globale pour l'atteinte de statut FDAL. Les points minimums inscrits à l'ordre du jour de l'agenda de formation¹⁰ des membres du CLS comprennent :

- Présentation des participants
 - Restitution et revue des plans d'actions communautaires
 - Présentation du mécanisme et des outils de suivi
 - Echanges sur les techniques de construction des latrines améliorées ;
 - Diffusion des vidéos de sensibilisation : ATPC, Lavage des mains, cholera.
 - Au terme de la session de formation, chaque village finalisera son plan d'actions selon le tableau suivant :
- **Modèle de plan d'actions par village**

Tableau 3 : Modèle de plan d'actions

Activités	Responsables	Mois 1	Mois 2	Mois 3
Construction de x latrines	Ménages			
Réhabilitation de x latrines	Ménages			
Suivi quotidien des ménages	CLS			
Organisation hebdomadaire de journées de salubrité	Groupement des femmes et jeunes			
Autres				

¹⁰ Voir modèle TDR formation membre des CLS en annexe.

Le suivi Post déclenchement consiste à effectuer au moins une visite périodique (hebdomadaire, mensuelle) dans chaque localité déclenchée. Au cours de chaque visite, le responsable (CLS, communal, départemental, régional) fait le point avec le CLS sur les progrès vers l'état FDAL, il effectue des visites à domicile pour constater de visu les réalisations, suivre l'évolution des comportements et contribuer à la mise à jour des outils de suivi (carte communautaire et fiche de suivi des ménages/villages).

2.5 Suivi Post-déclenchement

2.5.1 Le suivi au niveau communautaire

Le suivi au niveau communautaire est assuré par les membres du Comité Local de Suivi mis en place au terme du déclenchement et les leaders locaux. C'est le Comité Local de Suivi qui a la responsabilité de la mise en œuvre de l'ATPC dans le village (auto-suivi) et l'animateur doit l'appuyer, sans se substituer à lui. Les responsables en charge de l'hygiène au niveau communal appuient les leaders naturels et les membres du Comité Local de Suivi.

La responsabilité du suivi et du recueil des données au niveau communautaire est confiée aux membres du CLS. La structure de mise en œuvre fournit des registres aux CLS pour le recueil des données au niveau communautaire et l'enregistrement des informations sur les progrès réalisés. Les leaders naturels, le CLS et les responsables d'hygiène, quant à eux, doivent mener les activités suivantes :

- faire le compte-rendu des réunions organisées dans le village après le déclenchement ;
- tenir à jour une base de données hebdomadaire des ménages ;
- consigner par écrit les difficultés rencontrées au sein de la communauté au cours du processus menant à l'état FDAL ;
- accompagner les organismes externes pour les visites d'appui ;
- consigner par écrit les principaux engagements pris par la communauté et les principales actions entreprises dans le but d'atteindre le statut FDAL.

Ce registre est contrôlé et visé par l'animateur chargé de la supervision des activités de la structure de mise en œuvre et des autres structures d'encadrement du processus ATPC.

- **Mise à jour de la carte communautaire**

La carte communautaire, réalisée lors du déclenchement, est reproduite par les représentants de la communauté (CLS) sur une grande feuille de papier kraft et devra faire figurer au moins :

- toutes les concessions, tous les ménages existants ;
- toutes les latrines existantes ainsi que les zones de DAL ;
- les zones de stagnation d'eaux usées ;
- les dépôts anarchiques d'ordures ménagères.

La carte communautaire est un outil de suivi pour le comité d'assainissement par village qui en assure la mise à jour et signale :

- toute nouvelle latrine construite (selon une codification différente des latrines existantes) ;
- les latrines réhabilitées ;
- toute autre réalisation.

Cette carte peut être élaborée par quartier ou bloc.

Les agents de suivi s'assurent de l'exactitude des informations affichées lors de chaque passage, en s'appuyant sur les résultats des visites à domicile.

- **Les Visites à domicile (VAD)**

La VAD consiste à :

- recenser le nombre de personnes par ménage pour faire un état complet actuel de la population ;
- inspecter les latrines en cours de construction ou de réhabilitation et donner des conseils si c'est nécessaire, en prenant pour référence des exemples déjà observés dans d'autres communautés afin d'assurer le standard minimum, le respect des normes techniques et la durabilité adéquate ;
- vérifier la mise en place d'un dispositif de lavage des mains et donner des conseils pour sa mise en place si nécessaire ;
- vérifier la présence d'un pot pour la défécation des enfants et donner des conseils en cas de besoin ;

- observer la salubrité générale de la cour, la gestion des eaux usées de douche, le mode de stockage de l'eau, etc., en discuter avec le ménage et donner des conseils si c'est nécessaire ;

- féliciter le ménage pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.

- **Visites d'évaluation**

Pour chaque famille qui atteint l'état FDAL, l'animateur organise une visite d'évaluation de ce ménage avec le Comité Local de Suivi du village. Si le ménage concerné a effectivement atteint les critères FDAL, l'emplacement de ce ménage est marqué de façon très visible sur la carte communautaire. Le ménage est félicité et encouragé à maintenir cet état d'hygiène.

2.5.2 Le suivi à l'échelle communale

Il est assuré conjointement par le responsable du service d'hygiène et d'assainissement de la Commune avec le Chef de l'aire de santé concerné dans les villages déclenchés. En cas de déclenchement par une ONG/Association, le suivi au niveau communal est assuré principalement par l'agent de l'ONG. Toutefois, les responsables communaux (chef des services d'hygiène et chef de l'aire de santé demeurent impliqués dans le suivi). Ils apportent un appui et un soutien directs aux membres du comité local de suivi de la communauté. Le membre du Comité Local de Suivi au niveau communal est appelé animateur.

Le suivi consiste essentiellement à effectuer au moins une visite hebdomadaire dans chaque localité déclenchée. Au cours de chaque visite, l'animateur fait le point avec le Comité Local de Suivi du village sur les progrès vers l'état FDAL, effectue des visites à domicile pour constater de visu les réalisations et suivre l'évolution des comportements et contribuer à la mise à jour des outils de suivi (carte communautaire et fiche de suivi des ménages).

L'animateur s'assure également de la mise à jour de la carte communautaire lors des premiers suivis et aide le comité à le compléter si nécessaire.

- **Bilan du plan d'actions par village**

Lors de chaque passage et après avoir effectué les visites à domicile (VAD), l'animateur

s'entretient avec le Comité pour faire le point de l'état d'avancement du plan d'actions :

Etat d'avancement du plan d'actions :

- nombre de latrines neuves construites et achevées depuis le démarrage de l'ATPC ;
- nombre de latrines en cours de construction ;
- nombre de latrines réhabilitées ;
- nombre de latrines équipées d'un dispositif de lave-mains (eau + cendres ou savon) ;
- nombre de ménages équipés d'un pot pour la défécation des enfants.

Aspects généraux d'hygiène et d'assainissement :

- organisation d'activités collectives de salubrité dans les villages ;
- gestion des ordures ménagères dans les familles ;
- état général de salubrité du village ;
- abandon de la DAL ;
- hygiène alimentaire ;
- hygiène des points d'eau, etc.

Il fait également le point sur les difficultés rencontrées et essaie de trouver des solutions avec le comité. La question des personnes les plus démunies de la communauté et du système d'entraide à mettre en place est notamment abordée. Enfin, l'animateur encourage le comité dans la poursuite régulière de ses tâches.

Recommandations :

- **L'animateur va jusqu'au bout de l'analyse des questions soulevées par les communautés et ne cède pas à l'évocation des problèmes financiers.**
 - **La question de la subvention ne sera introduite que lorsque les communautés auront rempli les préalables (voir partie facilitation de la mise en place de la subvention).**
-

Lors de chaque passage, l'animateur, accompagné des représentants de la communauté doit visiter un échantillon de ménages¹¹.

Recommandations :

- **Visiter au cours du premier mois de suivi post-déclenchement l'ensemble des ménages ;**
 - **Lors des premières visites, les échanges avec les ménages et les recommandations émises doivent se faire dans un esprit de transfert de compétences. Au fil des visites, l'animateur s'efface au profit des membres du Comité Local de Suivi qu'il supervise dans cette activité et qu'il conseille en fonction de l'expérience acquise.**
-

• Compte-rendu de suivi

A chaque passage dans le village, l'animateur consigne ses recommandations dans le registre de suivi du comité et met à jour la fiche de suivi des ménages. La mise à jour régulière de cette fiche facilite la mise à jour de la fiche de suivi des villages qui doit se faire une fois par mois (Voir fiche en Annexe). Le suivi est également l'occasion d'aborder avec la communauté les problèmes relatifs à la santé, à l'hygiène et à la salubrité en général et à l'environnement¹².

Les thématiques¹³ à aborder avec les communautés sont les suivantes :

- le choléra : prévention, symptômes et prise en charge communautaire ;
- le traitement de l'eau ;
- l'hygiène menstruelle, corporelle et du visage ;
- la gestion des déchets solides ;
- le lavage des mains ;
- le VIH-SIDA ;
- l'hygiène de l'habitat...

Après la FDAL, le responsable du service d'hygiène de la Commune est chargé de visiter et de présenter un rapport de l'état du village célébré six mois après et un an plus tard soit deux rapports à adresser aux délégations départementales de l'Eau et de l'Energie avec copie au Service de District de Santé.

11 Voir contenu des VAD décrit pour les membres du CLS

12 Voir outil PHAST, CHAST

13 Voir manuel de formation « Hygiène et assainissement en milieu communautaire ».

2.5.3 Le suivi à l'échelle départementale

Le suivi à ce niveau est assuré par le Chef de District de Santé et le Délégué Départemental du MINEE.

Périodicité : Toutes les deux semaines dans le village, deux fois pendant les deux premiers mois suivant le déclenchement et mensuellement après pendant 4 mois. Le minimum requis est d'une visite par mois.

L'objectif du suivi à ce niveau est de :

- contrôler la progression du village vers l'atteinte et maintien du statut FDAL ;
- comprendre les difficultés rencontrées et contribuer à la recherche des solutions ;
- analyser les stratégies mises en place ainsi que l'ingéniosité déployée par les habitants pour y faire face ;
- évaluer l'action des CLS et membres du comité communal de suivi ;
- rédiger un rapport à transmettre à la DREE/DRSP.

Un appui permanent est apporté pendant le reste de la première année, la communauté devant par ailleurs continuer à faire l'objet d'un suivi jusqu'à la fin de la deuxième année.

Le suivi à l'échelle régionale

La supervision effectuée par les services techniques permet de renforcer les compétences des agents de suivi (membres du CLS, animateurs, comité départemental) et de suivre l'engagement des communautés. Les DREE/DRSP accompagnées des Délégations Régionales partenaires (Environnement, Education, Promotion de la femme) effectuent une supervision tous les mois sur un échantillon de villages pour faire le suivi des engagements et appuyer à la résolution des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre. Sur le plan technique, elles organisent des séances de sensibilisation (focus groups, mixtes), coordonnent les activités et compilent les données au niveau de la région.

Suivi à l'échelle nationale

Les informations recueillies au niveau de la communauté et de la collectivité locale alimentent les documents rédigés au niveau central. Des visites de suivi semestrielles programmées

permettent par ailleurs de corroborer les données transmises par la collectivité locale et les communautés. Les responsables du MINEE/MINSANTE accompagnés des membres du CNCS-WASH et des ONG effectuent tous les semestres une supervision sur un échantillon de villages afin d'apprécier la mise en œuvre de la stratégie ATPC.

2.6 Supervision

2.6.1 Préparation de la supervision

La supervision se planifie généralement avec la structure de mise en œuvre qui peut l'orienter vers des villages à problèmes sans toutefois écarter ceux où l'approche fonctionne bien. Avant de se rendre sur le terrain, le superviseur consulte les rapports d'avancement et les données disponibles pour chaque village à visiter (population, latrines existantes, engagements, etc.).

2.6.2 Contenu de la supervision

La supervision consiste à vérifier que le programme se déroule selon l'approche définie par le document de stratégie nationale. A l'occasion du passage dans un village, le superviseur doit :

- **Au niveau communautaire**
- vérifier la mise en place et la fonctionnalité du Comité Local de Suivi du village ;
- vérifier l'existence d'un plan d'actions du village et l'évaluer ;
- visiter quelques ménages pour :
 - observer les réalisations en cours et donner des conseils techniques si c'est nécessaire ;
 - observer d'autres pratiques (lavage des mains, stockage de l'eau, etc.) ;
 - observer l'état de salubrité générale du village.
- vérifier la cohérence de la carte communautaire avec les résultats des visites ;
- discuter des difficultés rencontrées et aider la communauté à trouver des solutions ;
- féliciter la communauté pour ses efforts et l'encourager à les poursuivre ;
- vérifier la mise à jour régulière de la fiche de suivi des ménages par l'animateur ;

- **Au niveau communal**
- discuter des difficultés rencontrées par la structure de mise en œuvre et l'aider à trouver des solutions ;
- échanger avec la commune sur la mise en place des mécanismes de durabilité.

A chaque passage dans un village, le superviseur consigne ses recommandations dans le registre de suivi du comité. A l'issue de la supervision, un débriefing est effectué avec les acteurs de suivi (animateur/facilitateurs, membres du CLS, leaders.) et un compte-rendu sera établi (voir canevas) et est transmis à la structure de mise en œuvre.

2.6.3 Fréquence de supervision

Comme expliqué plus haut, certains services techniques sont impliqués dans la mise en œuvre de l'ATPC. En effet, la supervision de la mise en œuvre de l'ATPC se fait à partir du niveau départemental. En dessous (communal et communautaire), il s'agit simplement de faire un suivi. Ainsi, chaque niveau de supervision a un regard sur les niveaux inférieurs.

Tableau 4 : Fréquences de supervision

Niveau	Concernés	Fréquence
Départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Superviseur (cas ONG) ; • Chefs de services de Santé de District ; • Délégué départemental du MINEE. 	bi hebdomadaire les deux premiers mois et mensuel du 4 ^{ème} au 6 ^{ème} mois
Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Délégations Régionales MINEE/MINSANTE ; • Coordinateur ONG ; • Autres. 	1 fois par mois pendant les deux premiers et du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} mois tous les deux mois.
National	<ul style="list-style-type: none"> • MINEE, MINSANTE, membres, CNP/CNCS-WASH. 	1 fois par semestre

Le tableau 4 ci-dessous récapitule les fréquences de supervision conseillées pour les services techniques selon le niveau de supervision.

2.6.4 Critères d'évaluation du suivi/ supervision des villages

Avant l'évaluation, il est nécessaire, pour chaque niveau de supervision/suivi, d'effectuer un minimum de visites selon la fréquence suivante :

- **au moins 6** descentes de suivi dans le village ou la communauté après le déclenchement pour le **Comité communal de suivi (CDS)** ;
- **au moins cinq** descentes de suivi dans le village ou la communauté après le déclenchement pour le Comité départemental de suivi (CDS) ;
- **au moins trois** descentes dans le village après le déclenchement pour le **Comité Régional de Suivi (CRS)** a effectué.

Important :
Chaque descente du CRS doit être suivie d'une restitution des résultats de leur mission à l'ensemble des chefs de villages et du Maire sur invitation du Sous-Préfet de la localité.

3.

Troisième partie : L'évaluation de l'état de Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) et de l'Assainissement Total



La réalisation des latrines par les ménages et l'amélioration des pratiques d'hygiène font partie des critères de déclaration FDAL. Toutefois, avant cette étape, il est nécessaire d'évaluer l'état FDAL de la communauté. Cette vérification est une activité-clé. Elle exige une inspection destinée à évaluer si une localité est affranchie de la Dégécatation à l'Air Libre. La certification est la confirmation de l'état FDAL et sa reconnaissance officielle.¹⁴

Lorsque le responsable de la mise en œuvre et du suivi considère qu'un village a atteint l'état FDAL, il peut enclencher la procédure d'évaluation qui se déroule entre six (6) et douze (12) mois après le déclenchement. Elle permet de faire le point par rapport à l'atteinte de l'état FDAL d'une communauté et d'estimer le temps additionnel à prévoir pour arriver à la certification. L'évaluation prend au minimum deux heures par village.

3.1 Critères d'évaluation

Les critères d'atteinte de l'état FDAL au Cameroun sont les suivantes :

- le déclenchement de l'ATPC dans le village ou la localité a eu lieu il y a au moins 6 mois ;
- le Comité Régional de Suivi a transmis au Comité National de Suivi la liste des villages présélectionnés pour la certification ;
- la dernière évaluation par l'équipe FDAL montre que chaque famille est dotée d'au moins une latrine équipée d'un dispositif limitant la prolifération des mouches autour des fosses (fermeture hermétique) avec des lave-mains dont le type est choisi par la communauté elle-même ;
- les nouvelles latrines sont toutes fonctionnelles, bien solides, propres, clôturées, munies chacune d'un couvercle, situées dans une concession ou non loin, et ne sont pas remplies sur les 50 centimètres supérieurs de leur profondeur ;
- les latrines sont propres, couvertes et effectivement utilisées ;

- chaque ménage avec enfants de moins de 5 ans a un pot pour la défécation des enfants ;
- un dispositif de lavage des mains propre, existe, muni d'un couvercle est placé non loin de la latrine ;
- un morceau de savon ou des cendres sèches sont placés près du dispositif de lavage des mains ;
- des latrines existent dans les lieux publics (écoles, marchés, églises, mosquées, centres de santé, place de fêtes) ;
- dans les écoles, il existe au moins 2 blocs de latrines (un pour les filles et un pour les garçons) ;
- la DAL est une pratique effectivement abandonnée par toute la communauté, et il n'existe plus de « cacas » à l'air libre.

Recommandations :

Il est possible de prendre en compte également les critères suivants :

- la gestion des eaux usées ménagères, des déchets solides et animaliers ;
 - la conservation des aliments et de l'eau de boisson ;
 - l'hygiène de l'habitat.
-

3.2 Comité d'évaluation

L'évaluation de l'atteinte de l'état FDAL par le Comité National de Suivi est effectuée de façon conjointe par un représentant du MINEE et un représentant du MINSANTE en qualité de personnes-ressources. En cas de besoin ils peuvent se faire assister par les représentants d'autres régions/départements que ceux des villages évalués. Les représentants de la structure de mise en œuvre (ONG, Association, structure ayant déclenché), le Comité Local de Suivi du village au complet, le maire de la Commune ou son représentant et les représentants régionaux/départementaux du Ministère de la Santé et du MINEE sont également présents.

¹⁴ Manuel de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés, Kamal Kar Robert Chambers.

3.3 Préparation de l'évaluation

La communauté est informée après le déclenchement des critères d'évaluation et de certification FDAL et d'assainissement total. Le processus suivant doit être respecté :

- le CLS informe la structure de mise en œuvre que l'état FDAL est atteint ;
- la structure de mise en œuvre, après vérification des données, informe le Comité Départemental de Suivi qui se charge d'informer le comité régional de suivi ;
- la DREE se charge de mobiliser les membres du comité d'évaluation ;
- un calendrier d'évaluation est établi par le Comité d'évaluation national en étroite collaboration avec le Comité Régional de Suivi et la structure de mise en œuvre. ;
- le Sous-Préfet et les maires concernés sont informés du calendrier au moins deux (2) semaines à l'avance afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

Comme préalable à l'évaluation, le Comité Régional de Suivi communique au Comité national d'évaluation la dernière mise à jour des fiches de suivi des ménages et des villages déclenchés. L'évaluation doit notamment permettre de valider les données contenues dans ces fiches, sinon de les mettre à jour.

3.4 Méthodologie d'évaluation

Le Comité Local de Suivi procède initialement à l'évaluation de la situation FDAL en vérifiant les aspects suivants :

- le nombre total de ménages/concessions ;
- les anciens sites DAL identifiés lors du déclenchement pour constater l'absence de traces de DAL ;
- le respect des critères d'atteinte de l'état FDAL dans chaque ménage.

Pour l'assainissement total, il faut vérifier les aspects suivants :

- le bon entretien des latrines ;
- la disponibilité du DLM dans les latrines ou à proximité ;
- la fermeture du trou de défécation des latrines ;

- la protection des aliments et des points d'eau potable ;
- le respect de la distance entre les latrines et les points d'eau (au minimum 30 m) ;
- la bonne gestion du cadre de vie du quartier/village ;
- l'existence de latrines et de DLM dans les écoles, les Centres de Santé et les lieux publics et le respect du genre. (Si les latrines n'existent pas dans ces endroits, chercher les sites de défécation) ;
- les signes visibles de changements de comportements : eau et savon/cendres près des latrines, hygiène autour des points d'eau, propreté des enfants, propreté des concessions, du village, ...

Il est tout aussi important de rencontrer le CLS afin de :

- vérifier la cohérence de la carte communautaire avec les résultats des visites ;
- le féliciter pour les efforts fournis ;
- faire des recommandations soit pour maintenir l'état FDAL soit pour l'atteindre d'ici la certification.

L'évaluation donne lieu à des statuts selon le niveau d'atteinte des objectifs de départ. Ainsi, les villages peuvent être ainsi classés :

- Villages Admis : c'est un village FDAL ;
- Village Médiocre : efforts à redoubler pour arriver au statut FDAL ;
- Village Faible : villages à suivre non encore FDAL ;
- Village Nul : manque de volonté de la communauté.

Si les critères de FDAL sont effectivement vérifiés, la localité peut alors être inscrite dans le programme de certification. Dans le cas contraire, la commission d'évaluation donne des recommandations à la communauté et convient d'une nouvelle date pour une nouvelle évaluation. A l'issue de l'évaluation, la fiche d'évaluation doit être dûment complétée et annexée au rapport d'évaluation (voir canevas en annexe). A partir de ce moment, l'équipe nationale informe alors l'équipe régionale des résultats de l'évaluation afin que les dispositions soient prises pour procéder à une certification.

Recommandations :

- **Les données de base de la fiche d'évaluation (population, nombre de ménages, nombre de latrines existantes, etc.) doivent être les mêmes que celles de l'état des lieux sauf si la localité connaît un flux de nouvelles personnes.**
- **Idéalement, l'évaluation doit permettre de visiter tous les ménages. Toutefois, certaines contraintes (nombre important de ménages, budget et temps d'évaluation limités) ne le permettent pas toujours.**

A titre indicatif, le tableau ci-dessous récapitule les nombres minima de ménages à visiter en fonction de la taille des villages

Tableau 5 : Nombre minimum de ménages/ concessions à visiter pour l'évaluation

Nombre total de ménages/concessions	Nombre minimum de ménages/concessions à visiter
0 à 25	25
de 26 à 29	26
de 30 à 34	27
de 35 à 39	28
de 40 à 44	29
de 45 à 49	30
de 50 à 54	31
de 55 à 59	32
de 60 à 64	33
de 65 à 69	34
de 70 à 74	35
de 75 à 79	36
de 80 à 84	37
de 85 à 89	38
de 90 à 94	39
de 95 à 99	40
de 100 à 149	45
de 150 à 199	50
de 200 à 249	55
de 250 à 300	60
de 300 à 399	70
de 400 à 499	80
à partir de 500	100

3.5 La certification

Il existe deux niveaux de certification des villages : la certification de l'Etat FDAL et la certification de l'assainissement total. La première marque la fin de la défécation à l'air libre alors que la seconde vient après la certification FDAL et marque le couronnement du suivi Post-FDAL qui confirme que la communauté atteint le statut de « village propre ».

3.5.1 Définition de la certification de l'état FDAL

La Certification est la confirmation et la reconnaissance officielles de l'état de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL).¹⁵ Elle suppose qu'il y a eu une inspection dont le but était de déterminer si une localité est affranchie de la Défécation à l'Air Libre. La certification et le suivi confèrent de ce fait une plus grande crédibilité aux résultats et motivent les autres villages toujours DAL. Les processus formels de suivi et de certification sont essentiels pour accroître les résultats, mais aussi assurer la pérennité du changement de comportements. De ce fait, chaque fois qu'une communauté atteint cet état, il devient nécessaire d'organiser une cérémonie dans le but de la récompenser et de susciter l'enthousiasme et la détermination chez les autres collectivités.

Sur la base du rapport de l'équipe d'évaluation nationale, les responsables régionaux (DREE et DRSP) procèdent conjointement à la certification qui est matérialisée par la signature des attestations de FDAL.

3.5.2 Préparation de la certification

Tout démarre avec l'établissement du calendrier de certification que les DREE communiquent aux différentes autorités au moment où la structure de mise en œuvre informe les acteurs du village. La logistique et les charges inhérentes à l'organisation de la cérémonie festive devront être assurées par la structure de mise en œuvre, la commune ainsi que ses ressortissants. Chacun ayant quelque chose qui est attendu.

¹⁵ Manuel de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés -ATPC, Kamal Kar

La structure de mise en œuvre aura ainsi à prévoir les éléments suivants :

- les charges liées à la mobilisation et à la participation des autorités et services techniques présents ;
- la confection et l'installation des panneaux de certification ;
- l'animation et la couverture médiatique (la télévision, la radio locale, la presse écrite et la presse en ligne).

3.5.3 Célébration de l'état FDAL

La cérémonie de certification (célébration) constitue une suite logique de l'évaluation de la mise en œuvre de l'ATPC au niveau des communautés-cibles. Pour la tenue de la cérémonie, il faut identifier un groupe de villages et organiser ainsi une très grande cérémonie dans un des villages certifié FDAL. Cependant, pour l'identification du village, les critères suivants sont à prendre en compte la capacité d'accueil de la cérémonie, la proximité avec les autres villages et l'état d'assainissement du village. Dans certains cas, la structure de mise en œuvre peut organiser une cérémonie dans chaque village.

L'objectif de ces célébrations est de créer, avec les habitants du village, les populations des alentours, les autorités locales et régionales, un véritable évènement et de le faire relayer autant que possible par les médias locaux et nationaux. De façon pratique, il faut inviter de hauts fonctionnaires, des hommes politiques, des journalistes et d'autres acteurs de la presse, ainsi que les chefs des autres villages (FDAL et Non FDAL) ou les circonscriptions administratives de même ordre. Il faut également vérifier que les personnalités qui prendront la parole sont bien informées et les encourager à inviter d'autres personnes à faire des déclarations publiques sur les avancées réalisées et les projets.

Au cours de cette inauguration, des panneaux sont implantés à l'entrée du village et leur contenu dévoilé (notamment en arrachant le drap qui les recouvre) en signe d'inauguration. Ainsi, leur sentiment de fierté est renforcé et le panneau va susciter l'intérêt des visiteurs qui pourraient être tentés de faire de même de retour dans leur village. Cette célébration qui dure une

journée a un effet très motivant pour les autres villages engagés dans l'approche.

En général, le programme de certification suivant proposé :

- Accueil des officiels.
- Discours du représentant des villages
- Présentation des plans d'actions
- Discours des différentes autorités
- Rappel des critères de certification de l'atteinte de l'état FDAL
- Présentation des résultats de l'évaluation
- Visite du village et de quelques latrines pour vérifier si les critères sont bien respectés
- Déclaration de l'état FDAL par le Représentant du MINEE
- Signature du certificat FDAL par MINEE/ MINSANTE
- Remise du prix de reconnaissance
- Témoignages par les ménages champions
- Animation avec les artistes locaux ou régionaux
- Remise du certificat FDAL au chef de village
- Remise des plans d'actions par les représentants des villages au Maire
- Remise du fanion et de la liste officielle des villages FDAL aux maires
- Cérémonie d'inauguration du panneau de certification à l'entrée du village.

Recommandations :

Concernant les panneaux de certification à installer à l'entrée des villages, il est nécessaire de :

- **respecter les dimensions du panneau fixé par le MINEE/MINSANTE ;**
 - **toujours placer le logo du Ministère de l'Eau et de l'Energie, de la Santé publique, et celui du partenaire technique et financier ;**
 - **faire des panneaux à double face avec traduction en langue locale sur la seconde face.**
-

3.6 Quelques indicateurs du suivi de l'Assainissement Total

La certification FDAL prend en compte également les indicateurs ci-après afin de déclarer que la communauté a atteint l'Assainissement Total. A ce niveau, il ne faut pas perdre de vue que l'ATPC ne concerne pas seulement l'utilisation

des latrines, mais aussi les aspects connexes à l'hygiène, l'eau et l'assainissement, notamment la maintenance et l'entretien des latrines, les bonnes pratiques d'hygiène, la gestion des déchets solides, la gestion des eaux usées ménagères, le maintien du cadre de vie décent et propre, etc.

Indicateurs de suivi de l'assainissement total

Des indicateurs permettent d'orienter et d'analyser le niveau d'atteinte de l'assainissement total par une communauté. C'est par exemple les suivants :

- toutes les latrines sont des latrines améliorées avec des superstructures en matériaux durables ;
- tous les ménages utilisent des latrines de façon hygiénique ;
- les latrines restent toujours propres ;
- des latrines avec un dispositif de lavage des mains sont disponibles dans les ménages, les écoles, les Centres de Santé et les places publiques et utilisées ;
- les mains sont lavées avec du savon et de l'eau aux moments critiques (à la sortie des toilettes, avant de manger, après avoir nettoyé les fèces de l'enfant, après avoir jeté les fèces de l'enfant, avant de préparer le repas et après avoir touché des déchets) ;
- les aliments sont toujours couverts ;
- les points d'eau potable sont aménagés et protégés ;
- le cadre de vie du quartier/village et des abattoirs est propre ;
- il existe des dépotoirs d'ordures ménagères et de déjections animales aménagés ;
- il existe un système de gestion des eaux usées ménagères ;
- il existe un système de gestion des boues de vidange ;
- la distance entre les latrines, les points d'eau et les sources d'eau potable qui doivent être d'au moins 30 m est respectée.

4.

Quatrième partie: Les techniques d'animation en milieu communautaire



La mise en œuvre de l'ATPC au Cameroun s'accompagne d'un vaste Programme de Marketing de l'Assainissement afin d'asseoir et/ou de renforcer les pratiques positives au niveau de la communauté. Plusieurs techniques ont été identifiées pour compléter l'ATPC.

4.1 Critères de choix des techniques

De nombreuses techniques à la disposition de l'animateur sont utilisées en fonction des circonstances et selon les cibles. Elles ne sont pas exclusives les unes des autres et peuvent être utilisées dans un ordre qui n'est pas figé. Les critères varient selon :

- Les objectifs assignés (réunion de prise de contact, information générale, spécifique, etc.) ;
- le public-cible (leaders d'opinions, femmes, jeunes, associations, etc.) ;
- la fréquence des rencontres (première réunion, existence de rencontres précédentes, etc.).

4.2 Les principales techniques d'animation

4.2.1 Le Plaidoyer¹⁶

Le plaidoyer par définition est un exposé argumenté en faveur d'une personne, d'une idée ou d'une institution. C'est la défense d'une cause, d'une opinion, d'un intérêt ou d'une politique. Le plaidoyer est un ensemble d'actions cohérentes menées pour convaincre ou influencer un ou des décideurs en vue d'obtenir un changement dans l'intérêt d'une communauté. C'est aussi une série d'actions entreprises par un groupe d'individus ou d'organisations travaillant de concert afin d'établir un consensus, d'obtenir un appui et de créer un environnement favorable pour introduire ou changer des politiques ou stratégies ou programmes spécifiques.

¹⁶ Guide de la mobilisation sociale, du plaidoyer et de la mobilisation politique, ACDEV/Equipop. Juin 2007

Les cibles peuvent être les bénéficiaires, les partenaires/alliés, les opposants ou les décideurs.

4.2.2 Le Marketing de l'assainissement

La démarche du marketing consiste à réaliser les neuf étapes qui sont décrites ci-dessous.

Première étape : Analyser le problème social que l'ATPC souhaite combattre

Dans le cadre de ce guide, les problèmes majeurs auquel le projet doit faire face sont les mauvaises pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement du milieu.

Deuxième étape : Choisir une cible d'actions prioritaires

Il s'agit ici de diviser la population en deux ou plusieurs sous-groupes homogènes et de choisir une cible estimée prioritaire à laquelle le programme d'hygiène et d'assainissement va s'adresser. Le processus de segmentation permet d'améliorer considérablement l'efficacité des actions envisagées.

Troisième étape : Fixer les objectifs à atteindre

L'objectif d'un programme de marketing social est toujours de modifier un comportement sur une période donnée. Dans le cas présent, il s'agit de réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement d'ici 2015.

Quatrième étape : Connaître la cible

La « leçon » tirée de plus de 50 ans de marketing est que pour agir efficacement sur une cible, il faut la connaître. C'est pourquoi les spécialistes du marketing attachent beaucoup d'importance aux croyances, attitudes, valeurs, pesanteurs et comportements de la cible visée. De ce fait, pour que le programme soit en phase avec la réalité, des études sont régulièrement menées sur la population ciblée. Elles s'appuient sur des entretiens individuels, de groupe, ou encore sur des questionnaires à remplir (études du milieu, enquêtes CAP, etc.)

Cinquième étape : Choisir un concept de campagne

L'animateur qui connaît bien sa cible peut élaborer un plan ou un concept de campagne, c'est-à-dire trouver un programme qui sera capable d'attirer l'attention, d'être mémorisé.

A terme, il s'agit de modifier avec des chances de succès le comportement de la communauté ciblée.

Sixième étape : Élaborer le plan de campagne

L'expérience du secteur commercial montre que quatre éléments doivent être pris en compte pour qu'une modification de comportement se produise au niveau des communautés :

- **le « produit »** : au niveau des programmes d'eau, d'hygiène et d'assainissement, il se compose des ouvrages qui devront être proposés à la cible (communauté) pour l'aider à mettre en œuvre le comportement préconisé ;
- **le « prix »** : il se compose du coût que la cible devra « payer » pour mettre en œuvre le comportement préconisé (prix des aides à l'arrêt, prix psychologique : pression sociale, facteurs de l'environnement, stress induit par l'arrêt...);
- **la « distribution »** : le « produit » proposé devra être disponible dans un grand nombre d'endroits si l'on souhaite atteindre les résultats escomptés (maquettes, films, etc.) ;
- **la « communication »** : le comportement préconisé doit enfin faire l'objet de communication et de promotion pour inciter la cible à l'adopter (messages diffusés dans la communauté et dans les médias, concours, ...). Le ton et la forme de la communication doivent être adaptés à la population à laquelle l'animateur s'adresse, d'où l'importance des pré-tests pour le vérifier.

Septième étape : Pré tester le plan de campagne

Avant d'être lancé sur l'ensemble de la population ciblée, le programme élaboré par l'animateur doit être pré-testé sur un échantillon représentatif de la population-mère afin de mesurer les réactions qu'il suscite et ses éventuelles faiblesses. À ce niveau, se pose évidemment un problème de moyens financiers. En effet, les programmes sociaux disposant de budgets restreints, les campagnes menées sont donc trop rarement pré-testées.

Huitième étape : Appliquer le plan de campagne

Il s'agit ici de mettre en œuvre le programme envisagé en faveur de la communauté et des acteurs cibles en vue d'atteindre les objectifs visés.

Neuvième étape : Évaluer et éventuellement modifier le plan de campagne

Il est important de contrôler l'efficacité du plan de campagne une fois qu'il a été appliqué sur la population-cible. Si les résultats obtenus ne sont pas conformes aux objectifs fixés préalablement (par exemple, réduire de moitié les maladies hydriques en 3 ans), il conviendra alors de détecter les faiblesses et de chercher à modifier et à améliorer le plan élaboré pour en concevoir un nouveau, plus efficace.

En conclusion, la méthodologie décrite ici n'est qu'une démarche possible pour mettre en œuvre un programme de marketing.

4.2.3 La Mobilisation sociale¹⁷

La mobilisation sociale est un processus utilisant la communication pour rallier à l'action un grand nombre de personnes, notamment la société civile afin de réaliser un but social commun à travers les efforts et les contributions de tous. Elle consiste surtout en un mouvement d'ensemble, c'est-à-dire agir en commun, en même temps, au même moment par le même langage sur un thème bien déterminé. Mais, lorsqu'elle se limite à une communauté (bénéficiaire ressource et principale cible à rallier), on parle de mobilisation communautaire. On retrouve cette approche dans la plupart des actions des partenaires dans différents domaines.

La mobilisation sociale vise à :

- sensibiliser les individus et les organisations communautaires de base à l'existence d'un problème ou d'une situation à améliorer ;
- les inciter à agir, à se mobiliser et à mobiliser leurs moyens propres ;
- les amener à y remédier ;
- mutualiser les expériences, les connaissances et les pratiques ;
- réfléchir ensemble à d'éventuelles solutions, dans le cadre de réunions ou d'ateliers regroupant différentes composantes de la population ;
- élaborer une stratégie commune déclinée en activités.

¹⁷ Guide pour la promotion de la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en milieu communautaire PEPTAC2, PEPAM, ONAS, AGETIP, UNICEF, PEPAM-BA, Dakar, Janvier 2009

4.2.4 La méthode SARAR/PHAST¹⁸

La méthode SARAR

Conçue en 1983 par LYRA SRINIVASAN Docteur ès Sciences de l'Éducation d'origine indienne, le SARAAR est une approche participative « axée sur la personne qui apprend ». Il privilégie la créativité, le développement de l'auto estime, la confiance en soi et en ses ressources réelles et potentielles. L'acronyme SARAR repose sur cinq principes sous-jacents définis par l'auteur de la manière suivante :

Le « S » « Self-esteem » (auto estime, la confiance en soi). Lorsque les gens découvrent leurs aptitudes à la créativité et à l'analyse, leur confiance en eux-mêmes augmente et ils croient davantage à leurs potentialités, le sentiment d'auto estime en est renforcé.

- Le « A » « Associative strengths » (le dynamisme de groupe, la force d'association). Lorsque les gens mettent en commun leurs idées et s'unissent pour trouver des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés, leur sentiment d'être efficace se renforce ainsi que l'esprit d'équipe.
- Le « R » « Resourcefulness » (l'ingéniosité, l'esprit d'initiative). Une personne qui a de la créativité et de la ressource peut trouver dans son environnement des voies et des solutions à la plupart des problèmes auxquels elle est confrontée. Des groupes et individus créatifs parviennent à des résultats insoupçonnés là où plusieurs personnes échouent. Ils constituent par conséquent des ressources potentielles pour leurs communautés.
- Le « A » « Action planning » (la planification de l'action). La planification de l'action est essentielle dans la méthode SARAR. Lorsque les groupes de personnes planifient, entreprennent des actions appropriées des changements importants peuvent s'opérer.
- Le « R » « Responsabilité » (la prise de responsabilité). Quand une communauté décide de réaliser des actions concrètes, elle doit assumer la responsabilité du suivi indispensable pour garantir le succès.

Le SARAR se démarque de l'Éducation conventionnelle qui se focalise sur le transfert des connaissances. De même, il s'oppose aux attitudes directives qui créent des blocages et n'incitent pas souvent à la réflexion et à la créativité. Cette méthode veut concilier création de technologies et intervention d'animation, d'échanges aux moyens d'outils, d'images pour amener les populations à assurer une plus grande responsabilité dans la gestion de leur existence et de leur environnement.

Le SARAR contient une quarantaine d'activités menées généralement avec des outils attrayants. Les facilitateurs peuvent les utiliser pour amener les populations à identifier les besoins, à analyser la situation dans laquelle elles vivent, à planifier des actions et à se responsabiliser pour le suivi. Cette méthode utilise des outils de deux ordres : les outils théoriques pour l'auto formation des agents de développement et les outils pratiques qui servent à appuyer les messages et la réalisation des activités avec les populations.

La méthode PHAST

Le PHAST (acronyme anglais Participatory Hygiene and Sanitation Transformation) signifie en français Approche Participative à l'Amélioration de l'Hygiène et de l'Assainissement. C'est une adaptation du SARAR dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement. Il vise à encourager la participation communautaire dans l'amélioration des comportements en matière d'hygiène, de gestion des ouvrages d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Le PHAST soutient que les communautés possèdent une expérience et des connaissances dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement et doivent déterminer leurs priorités en la matière. Cependant, elles n'agissent que lorsqu'elles comprennent le bien-fondé et les avantages.

La méthode participative SARAR/PHAST propose des outils théoriques dont les enseignements contribuent à l'auto formation des agents de développement. Les outils pratiques servent de support pour mener les activités avec les communautés suivant les différentes étapes de mise en œuvre d'un projet.

Cette méthode s'adapte à n'importe quelle culture et peut s'employer aussi bien avec des

18 Guide pour la promotion de la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en milieu communautaire PEPTAC2, PEPAM, ONAS, AGETIP, UNICEF, PEPAM-BA, Dakar, Janvier 2009

élèves dans une classe que lors des sessions éducatives informelles ou au cours des réunions de la communauté. Elle a pour cibles prioritaires l'ensemble des usagers dans les concessions des zones du projet.

Au - delà des outils pratiques, des outils théoriques sont développés pour améliorer ou veiller au bon comportement des animateurs vis à vis des autres acteurs du projet. Ceux-ci sont rangés dans une trousse et servent de supports d'animation dans les domiciles, les groupes de personnes au niveau des quartiers.

4.3 L'information, l'Education et la Communication

L'IEC se définit selon l'Organisation Mondiale de la Santé comme « un processus systématique et planifié ayant pour but de sensibiliser les gens, de promouvoir le changement volontaire de comportement considéré comme néfaste pour la santé grâce à la transmission d'informations nécessaires à la compréhension réciproque et à la motivation ». Pour l'UNICEF, c'est « le processus d'apprentissage par lequel des individus et des communautés adoptent volontairement et maintiennent des comportements bénéfiques à leur santé ».¹⁹

4.3.1 L'information

L'information et ses techniques constituent un puissant instrument capable de susciter la participation. Il n'y a pas de développement sans hommes avertis, sans éveil de conscience, sans informations en continu. L'information est pour tout projet et programme une phase opérationnelle fondamentale car c'est à partir d'elle que la motivation et la prise de conscience des populations naissent. Elle doit précéder l'action de développement, se maintenir pendant l'exécution et se poursuivre après.

19 Méthodes d'animation pour la promotion « hygiène / assainissement » et conditions de pérennisation / diffusion des activités Volet 3, Stratégie opérationnelle IEC-PN-AEPA

4.3.2 La sensibilisation

Elle consiste en une explication approfondie de ce qui est entrepris ou de ce que l'on veut entreprendre. La sensibilisation éveille la communauté à des nouvelles manières de faire, à une nouvelle compréhension de ce qu'elle peut faire elle-même pour améliorer ses conditions de vie. La sensibilisation est une pratique persuasive et non contraignante.

4.3.3 La communication

C'est un processus par lequel deux ou plusieurs personnes échangent des idées, des sentiments dans le respect de la personnalité de chacun. La communication diffère de l'information en ce qu'elle fait intervenir l'égalité des statuts et autorise les désaccords dans les débats. Lors de la communication, le feed-back donne l'occasion au récepteur de contester, d'approuver ou d'amender les messages reçus éliminant ainsi la méfiance des uns et le complexe de supériorité des autres. Elle tient compte du savoir-faire du récepteur.

4.3.4 La formation

Elle peut être définie comme un ensemble d'actions capables de mettre les communautés en état d'assumer avec compétence leurs activités actuelles en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement. La formation aide le bénéficiaire à réagir, à travailler rationnellement, à cerner objectivement ce qu'on lui propose et à prendre des décisions appropriées.

4.3.5 Les actions de motivation

C'est l'implication de la communauté dans l'identification des problèmes, la conception et la diffusion des messages, le contrôle et l'évaluation, leur impact sur les projets. Ce qui aura pour effet d'accroître le vrai sens du partenariat. Elles encouragent les communautés à œuvrer davantage dans le sens souhaité.

4.4 L'Assainissement Total Porté par les Leaders, un outil de plaidoyer

L'Assainissement Total Porté par les Leaders (ATPL) est une initiative qui a été mise en place par l'ONG WaterAid, en partenariat avec le Ministère en charge de l'Assainissement en vue d'amener les leaders à redoubler d'efforts pour barrer la route aux conséquences liées au manque d'assainissement, à restaurer la dignité des populations et à sauver plusieurs enfants des maladies diarrhéiques.²⁰ Cette démarche permet de faire le déclenchement institutionnel.

4.4.1 La démarche de l'ATPL

L'ATPL se fonde sur l'ATPC qui est une approche mettant la communauté au centre des décisions. Cette démarche les accompagne par des actions de communication et de mobilisation sociale pour qu'elles changent de comportements en faveur de l'assainissement.

C'est pourquoi, l'idée est venue que les leaders quels que soit leur domaine d'action peuvent contribuer à améliorer le taux d'accès à l'assainissement au Cameroun. L'ATPL a utilisé une démarche et des outils qui permettent de mobiliser plus facilement des ressources pour accompagner l'engagement des communautés et de sensibiliser le maximum de personnes.

Démarche de l'ATPL

- Identification de quelques personnalités, collecte d'informations sur l'assainissement dans la communauté d'origine et partage des informations avec ces personnalités ;
- Plaidoyer auprès des autorités pour faciliter la réalisation des latrines et utilisation de carnets d'adresses pour trouver des mécènes pour les plus pauvres ;
- Mise en relation avec les structures de mise en œuvre intervenant dans le domaine de l'assainissement ;
- Sensibilisation pour le changement de comportement ;

²⁰ Assainissement Porté par les Leaders : faire de l'assainissement une affaire de tous, WaterAid, MEAHA

- Financement des latrines au bénéfice des communautés ;
- Promotion des latrines familiales à travers la subvention du matériel nécessaire à la construction.

4.4.2 Les outils de l'ATPL

L'ATPL utilise les outils suivants : le plaidoyer, la mobilisation sociale à travers des soirées de gala de collecte de fonds (sanithons) et la sensibilisation à travers la diffusion de messages.

4.5 Les stratégies d'animation communautaire²¹

Pour mener à bien ses activités, l'animateur élabore une stratégie d'intervention afin de mieux atteindre sa cible constituée par les communautés. Dans ce sens, quelques stratégies d'animation communautaires sont proposées.

4.5.1 Les réunions communautaires

Ces réunions sont utiles pour apporter l'information nouvelle quand l'animateur arrive dans sa zone d'intervention. Cette technique permet de toucher le maximum de personnes et d'avoir une idée assez précise de leurs besoins.

L'animateur doit introduire le sujet et laisser le maximum de temps aux communautés pour leur permettre de s'exprimer après s'être assuré que toutes les catégories sont bien représentées et qu'elles ont accès à la parole. Il élabore les questions qui permettent de s'exprimer de façon libre et sans contrainte particulière, il utilise pour conduire ce type de réunion un certain nombre de supports qui visualisent les situations. Les supports à utiliser sont des images sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Une deuxième série de rencontres avec les communautés sera l'occasion d'utiliser des films, des diapositives, des maquettes, des affiches, etc. Cette activité est précédée de visites aux autorités administratives, locales, religieuses, coutumières, etc.

²¹ Guide pour la promotion de la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en milieu communautaire PEPTAC2, PEPAM, ONAS, AGETIP, UNICEF, PEPAM-BA, Dakar, Janvier 2009

4.5.2 Les Visites A domicile (VAD)

C'est une activité pour l'identification et le suivi des communautés cibles. Elle a pour objectif de connaître la situation en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement des ménages, d'inciter les ménages à améliorer leur situation sanitaire si elle est jugée défavorable, d'appuyer les populations en matière de prise en charge et de suivi et d'identifier les difficultés. C'est aussi une occasion pour appuyer à la recherche de solutions, entretenir des rapports étroits entre les acteurs du programme et les populations, renforcer les actions menées auprès des populations particulièrement l'IEC et accompagner les populations dans la prise de décisions pour la réalisation d'un ouvrage d'assainissement.

De même, périodiquement, une stratégie de proximité doit être mise en place pour augmenter le nombre de bénéficiaires (Fiche pratique, voir annexe).

4.5.3 La Visite guidée

Elle permet aux ménages hésitants de se rendre compte de visu des améliorations réalisées dans des parcelles voisines et de discuter avec les usagers des conditions de réalisation et de la fonctionnalité des installations. Ce dialogue direct est très efficace pour amener certains ménages à agir.

Organisée à la demande du ménage, de la communauté ou d'une autorité ou sur proposition de l'animateur/leader naturel, le CLS, les superviseurs, la visite guidée a pour objectifs de crédibiliser le projet, d'échanger des expériences de faire connaître les différents ouvrages proposés par l'animateur ou le leader naturel et de susciter l'intérêt des communautés pour le projet.

Dans la pratique, l'animateur doit prendre rendez-vous avec la communauté et communiquer l'information au visiteur. Il faut noter cependant que les discussions se font directement entre la communauté et le visiteur sur les conditions d'aménagement et/ou d'amélioration du cadre de vie.

4.5.4 Les séances de causeries²²

C'est un échange structuré entre l'animateur/leader naturel et un groupe d'individus autour d'un thème spécifique dans le but d'aboutir à un comportement souhaité. Sa préparation est une étape fondamentale d'où l'importance de la fiche de préparation qui est un outil de travail essentiel pour l'agent d'IEC ou le relais. C'est son aide-mémoire. C'est pourquoi il doit l'élaborer soigneusement pour s'assurer de son impact. Les populations-cibles doivent sortir de la causerie avec le sentiment d'avoir participé activement et d'avoir retenu un message clair. Les différentes étapes de la causerie sont déroulées en annexe.

4.5.5 Le théâtre-forum²³

Conçu pour être un outil utilisable par tous, il est également mis en œuvre par des groupes ou des associations qui veulent donner de la voix ou peser sur les décisions publiques. C'est le cas des organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement, des groupes féministes, des associations de locataires qui veulent peser sur une réhabilitation... Dans ce cas, il est plus souvent considéré comme un outil de contre-pouvoir. En outre, le théâtre-forum est parfois mis en œuvre directement par quelques structures institutionnelles : les travailleurs sociaux d'un département l'utilisent avec leurs usagers pour faire évoluer l'institution, une sectorisation psychiatrique avec un objectif plus centré sur le soin.

Ces caractéristiques nous conduisent à aborder de front la question de la participation. Car si le théâtre-forum consiste bien en un lieu de participation (participation pour la construction des scènes ou du spectacle, participation du public), il ne l'est sans doute pas au sens classique de la participation des citoyens à la vie de la cité centrée sur la construction de la décision publique. Ce qui se justifie par le fait que, dans la plupart des cas, on se situe en amont ou en parallèle de l'action publique.

²² Guide pour la promotion de la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en milieu communautaire PEPTAC2, PEPAM, ONAS, AGETIP, UNICEF, PEPAM-BA, Dakar, Janvier 2009

²³ Théâtre Forum, Fabienne Brugel, Juin 2013

La création d'un spectacle de théâtre-forum au sein d'un groupe passe par plusieurs étapes : des jeux et exercices visant à constituer le groupe, permettre à chacun de prendre confiance en ses capacités à comprendre, dire et imaginer ; des récits de situations concrètes que vivent les participants du groupe en lien avec les questions à traiter ; des improvisations de ces situations ; le croisement des improvisations les unes avec les autres pour développer l'analyse et passer du singulier au général ; parfois la recherche à l'extérieur du groupe d'informations techniques concernant les procédures, la législation, les dispositifs, les fonctionnements théoriques et réels des institutions concernées ; les remplacements du personnage-protagoniste pour s'entraîner à faire forum avec les spectateurs.



5.

Cinquième partie : Le suivi post-FDAL et la pérennisation du changement de comportement



Après avoir atteint l'état FDAL, il faut parfois compter six mois ou davantage pour que les habitants modifient leurs pratiques hygiéniques et leur comportement. C'est pourquoi il est essentiel de faire un suivi post-FDAL auprès des communautés en les accompagnant afin qu'elles ne retournent pas à leurs anciennes pratiques de DAL et qu'elles cherchent à obtenir la certification « Assainissement total » ou « Village Propre ».

5.1 Actions de suivi post FDAL

Les actions de suivi suivantes sont essentielles pour maintenir l'état FDAL et aller vers l'assainissement total. A ce propos, plusieurs actions sont recommandées. Ainsi, il y a tout d'abord le passage à l'échelle d'assainissement à travers l'amélioration des standards des latrines pour assurer une durabilité des investissements suivi de l'amélioration durable des pratiques d'hygiène au niveau de chaque ménage et de la salubrité générale de la concession et du cadre de vie du village. Les capacités des acteurs sectoriels (WASH, CTD), des acteurs majeurs et de la communauté doivent être renforcées dans la gestion des ouvrages d'hygiène et d'assainissement. Cela s'accompagne d'une meilleure organisation de la mobilisation communautaire et de la mobilisation des membres des comités local et communal pour répondre à une demande accrue de la communauté. Le système de suivi-évaluation doit aussi être renforcé de même que leadership de la commune sur les questions d'hygiène et d'assainissement.

Le suivi du changement de comportement doit, de préférence, revenir à la communauté elle-même et il est alors essentiel de promouvoir certaines pratiques pour le maintien du statut FDAL.

5.2 Pratiques essentielles pour le maintien de l'état FDAL

Le maintien de l'état FDAL est conditionné par l'entretien et l'utilisation des ouvrages d'assainissement dans tous les ménages équipés de dispositif de lavage des mains. Il est alors essentiel de promouvoir certaines pratiques

afin de maintenir et de renforcer le statut FDAL. Quelques pratiques capables de favoriser la pérennisation des acquis ont été identifiées, il s'agit de

- l'utilisation et l'entretien des latrines par tous les ménages ;
- l'utilisation des DLM au quotidien et aux moments critiques
- la gestion des fèces des enfants ;
- la gestion des eaux usées ménagères et stagnantes ;
- la gestion des déchets solides au niveau de la concession et des places publiques du village par l'aménagement de sites spécifiques ;
- la protection systématique des aliments et des points d'eau potable ;
- la bonne prise en charge de l'hygiène corporelle des enfants et des adultes (propreté des habits, port de chaussures, entretien des cheveux, brossage des dents) ;
- la mise en place d'enclos pour les animaux dans les concessions ;
- la suppression des gîtes larvaires et des moustiques ;
- la promotion de l'hygiène menstruelle ;
- la promotion de la santé (lutte contre le paludisme par l'usage de moustiquaire imprégnée d'insecticide à longue durée d'action, les infections respiratoires aiguës (IRA), les maladies diarrhéiques, etc.) ;
- la promotion d'initiatives génératrices de revenus ;
- le renforcement de capacités des leaders naturels, (formation des formateurs ATPC, communication de proximité), des maçons en technologie améliorée d'ouvrages d'assainissement) ;

la mise en place de marchés de matériaux afin de les rendre accessibles aux communautés pour le passage à l'échelle d'assainissement

5.3. Les acteurs du suivi post-FDAL

Les mécanismes du suivi en ATPC varient selon leur niveau de mise en œuvre et se déroulent à plusieurs niveaux pendant une année. Le suivi est mené par la structure de mise en œuvre, le CLS, la Commune et les DREE/DRSP. Les responsabilités sont ainsi déclinées :

Au niveau local ou communautaire :

Les données communautaires demeurent collectées sur le terrain par les membres du Comité Local de Suivi, le Centre de santé, les ONG, les animateurs communautaires.

Au niveau communal :

Un plan d'actions est élaboré par le Comité Départemental de Suivi pour l'atteinte et/ou le maintien du statut FDAL au niveau communal. A cet effet, le Comité Communal de Suivi ou l'animateur de la structure de mise en œuvre effectue une visite tous les mois dans chaque localité certifiée FDAL pendant une durée minimale de 12 mois ou un an. Le responsable du service d'hygiène et d'assainissement de la commune ou l'animateur fait des visites régulières au niveau des villages FDAL pour les encourager, les conseiller et les encadrer sur la meilleure démarche à suivre pour maintenir et améliorer l'état FDAL. Il peut ainsi appuyer à la mise à jour du plan d'actions du village et effectuer des visites à domicile pour constater les changements positifs des comportements. Il doit, pour cela, être accompagné des membres du CLS et d'autres représentants du village, effectuer les actions suivantes afin de relever les pratiques positives comme négatives : visiter le village et les sites antérieurs de défécation et faire une Visite A Domicile (VAD) auprès de l'ensemble des concessions afin de :

- visiter les latrines pour vérifier la présence et l'utilisation d'un couvercle de protection du trou de défécation, la propreté des latrines, la disponibilité d'eau et de savon/cendres pour se laver les mains ;
- visiter les douches pour vérifier la propreté à l'intérieur comme à l'extérieur ;
- vérifier la présence d'un pot pour la défécation des enfants ;
- observer le mode de stockage de l'eau de boisson et la protection des aliments ;
- observer la salubrité générale de la cour ;
- observer l'hygiène corporelle des enfants et adultes ;
- discuter avec le ménage de sa situation sanitaire, d'assainissement et lui donner des conseils nécessaires ;
- vérifier la gestion des animaux domestiques ;
- féliciter le ménage pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.

L'animateur doit aussi échanger sur des problématiques spécifiques au groupe, les conseiller dans la mise en place d'activités génératrices de revenus et les conseiller sur la gestion du cadre de vie.

Il doit aussi tenir une réunion bilan de la visite afin de récapituler les mauvaises pratiques (en les priorisant éventuellement), identifier des activités-phares à mettre en œuvre pour améliorer les pratiques d'hygiène ainsi que l'état de salubrité des concessions et espaces publics, évaluer avec le CLS le plan d'actions, voir les points critiques du plan et initier des actions avec le CLS pour les améliorer et mettre à jour un plan d'actions sur une durée d'une année.

Le compte-rendu de la réunion et le plan d'actions sont inscrits dans le registre de suivi du CLS. De même, les différentes fiches de suivi sont mises à jour à chaque visite et la structure de mise en œuvre envoie un rapport mensuel à la DDEE et au maire.

Au niveau départemental :

Il s'agit, au niveau départemental, de créer une base de données alimentée par les données du niveau communal. Ce travail est réalisé par le Comité Départemental de Suivi. Le comité départemental doit visiter quelques ménages et faire le tour du village pour constater la situation une fois tous les deux mois. Ces observations sont notées dans le registre du CLS. Par la suite, les données locales/communautaires sont fusionnées au niveau départemental.

Au bureau, il faut vérifier la cohérence des données de terrain avec les données présentées par le Comité Communal du Suivi et ensuite faire le point avec la commune sur la mise en œuvre du plan d'actions communal (vers l'atteinte du statut FDAL au niveau communal) intégrant les plans d'actions communautaires.

Au niveau régional :

Une base de données sera créée au niveau régional par le Comité Régional de Suivi. Elle qui sera alimentée par les données du niveau départemental. Les DREE/DRSP vont s'appuyer sur le Comité Départemental de Suivi pour assurer le suivi trimestriel et accompagner les communautés post-FDAL pendant au moins

une année après la certification FDAL. Le suivi terrain consiste à :

- **dans les villages**, à vérifier la fonctionnalité du CLS et l'effectivité des descentes du Comité Départemental de suivi, à faire le point du plan d'actions du village et à visiter quelques ménages pour observer les réalisations en cours en donnant des conseils techniques si nécessaire et observer d'autres pratiques (lavage des mains, stockage de l'eau, etc.). En outre, il faut observer l'état de salubrité générale du village, discuter des difficultés rencontrées et conseiller la communauté sur la meilleure démarche à adopter. Le cas échéant, il peut s'avérer nécessaire de féliciter la communauté pour ses efforts et l'encourager à poursuivre.
- **Au bureau**, à vérifier la cohérence des données de terrain avec les données présentées par le comité départemental et faire le point avec la commune sur la mise en œuvre du plan d'actions communal (vers l'atteinte du statut FDAL au niveau communal) qui intègre les plans d'action communautaires ;

Après chaque visite, les représentants des DREE/DRSP consignent leurs recommandations dans le registre de suivi du CLS et mettent à jour les fiches de suivi des ménages et des villages. Les DREE/DRSP fournissent également un rapport trimestriel sur les activités des structures de mise en œuvre sur l'approche ATPC sur le terrain.

Au niveau central :

Le MINEE et le MINSANTE vont créer une base de données au niveau national qui sera alimentée par les données obtenues du niveau régional. Les représentants du MINEE/MINSANTE vont procéder au suivi en s'appuyant sur les rapports trimestriels fournis par les DREE/DRSP.

Le suivi semestriel terrain consiste à visiter quelques ménages, à vérifier la qualité des ouvrages d'assainissement réalisés, à échanger avec la chaîne des intervenants (CLS, comité communal, Comité départemental, comité régional) et à visiter les anciens sites DAL.

Les données sont généralement collectées grâce à des tableaux ou grilles définissant clairement les rubriques importantes et précises qu'on voudrait disposer (Voir fiche). Les structures de mise en œuvre, les collectivités territoriales décentralisées (Communes) et les DREE/DRSP peuvent accompagner les communautés FDAL à travers la création d'un marché de matériaux pour la construction des latrines ou des éléments préfabriqués.

5.4 Mise en place d'activités de renforcement des capacités des communautés bénéficiaires

La pérennisation des acquis passe par la mise en place d'activités de renforcement des capacités des communautés afin qu'elles maintiennent leur statut FDAL et deviennent plus autonomes.

5.4.1 Mise en place de Sani-market ou marché d'assainissement

Les DREE/DRSP vont renforcer les capacités des artisans locaux sur les technologies d'assainissement afin qu'ils puissent produire les matériaux de construction sur place avec les matériaux locaux et avec d'autres plus appropriés pour un choix plus large. Après cela, un marché de l'assainissement est organisé provisoirement pour vendre les matériaux à un prix accessible aux communautés afin de répondre à la demande. L'étude sur la chaîne des valeurs de l'assainissement permettra de déterminer l'organisation du marché.

L'assainissement total prenant en compte également les questions d'eau potable et d'hygiène, les DREE/DRSP peuvent appuyer les communautés à concevoir des dispositifs pratiques.²⁴

²⁴ Par exemple les canaris à robinet

5.4.2 Appui de la collectivité territoriale décentralisée (Commune) aux villages FDAL

La collectivité territoriale (commune) peut contribuer au maintien de l'état FDAL en équipant le Comité Local de Suivi (CLS) de matériels de nettoyage des places publiques et de collecte des ordures ménagères, mais aussi en équipant les écoles, centres de santé et lieux publics de dispositifs de lavages des mains, en construisant des latrines améliorées dans les lieux publics. L'appui peut aussi consister à stimuler et aider à la création et au fonctionnement des groupes de jeunes, clubs d'enfants, etc. pour la gestion de l'environnement.

5.4.3 Renforcement des capacités du CLS et responsables d'hygiène des Communes en ATPC et techniques de sensibilisation

Les leaders naturels et hygiénistes qui ont su accompagner leur communauté jusqu'à l'état FDAL et les y maintenir sont identifiés, organisés en réseau et formés sur l'ATPC, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement. Ils pourront à leur tour vendre leurs compétences auprès des communautés voisines non encore déclenchées ou déclenchées mais n'ayant pas encore atteint l'état FDAL.



6.

Sixième partie : Renforcement des capacités des acteurs



Le renforcement des capacités des acteurs est défini par le PNUD comme étant « le processus par lequel les particuliers, les organisations et la société acquièrent, développent et maintiennent les aptitudes dont ils ont besoin pour réaliser leurs propres objectifs de développement ». ²⁵

De façon générale, la connaissance par l'acteur des approches, techniques de communication, d'animation, de la technologie et des objectifs du projet ou programme est souvent faible. L'information et la formation des acteurs est ainsi un préalable pour accroître l'efficacité des interventions, elle se poursuit pendant le déroulement des activités à travers des séances de recyclage par l'apprentissage sur le terrain.

Les cibles de cette formation sont le personnel des structures de mise en œuvre, des Services déconcentrés de l'Etat, les collectivités décentralisées et les responsables des services d'hygiène et d'assainissement.

6.1 Les objectifs de la formation

La formation des acteurs a pour objectifs de les informer et de les former sur :

- le contexte et les objectifs de la mise en œuvre de l'ATPC au Cameroun ;
- la clarification conceptuelle ;
- les principes et les différentes étapes de l'ATPC ;
- la coordination et les acteurs de mise en œuvre de l'ATPC ;
- l'octroi d'une éventuelle subvention ;
- la typologie des ouvrages d'assainissement ;
- le système de suivi-évaluation ;
- l'étude de référence dans le contexte de l'ATPC ;
- la planification du processus de mise en œuvre de l'ATPC ;
- l'utilisation des outils de suivi.

6.2 La formation

6.2.1 Le contenu de la formation²⁶

La session de formation comprendra six séquences, décrites succinctement ci-après. Un module de formation ainsi que des

²⁵ Rapport annuel PNUD 2008

²⁶ Les modèles d'agenda de formation (en annexe)

communications sous PowerPoint, flip chart ou tout autre matériel pour faciliter la formation seront préparés par l'équipe des DGRE/DPS.

6.2.2 Les formateurs

La formation des déclencheurs/agents de suivi nécessite des formateurs expérimentés. C'est pourquoi les DGRE/DPS avec l'appui des structures de mise en œuvre du Cameroun vont mettre en place un réseau de formateurs des formateurs expérimentés qui peut se charger de délivrer la formation partout dans le pays.

Ainsi, les responsables de la formation ATPC des structures de mise en œuvre, encadrés et supervisés par les Délégations Régionales de l'Eau et de la Santé, peuvent se charger de la formation.

6.2.3 La préparation d'une session de formation sur l'ATPC

Il est important de bien organiser la session de formation pour atteindre les objectifs visés. La structure organisatrice doit :

- planifier la session avec les formateurs ciblés et les responsables gouvernementaux ;
- sélectionner et inviter les participants (en tenant compte du genre) ;
- planifier la formation en tenant compte des moments les plus appropriés pour les déclenchements en communauté.

Préparer la logistique :

Pour la préparation de la logistique, il faut :

- réserver la salle ;
- louer le matériel de sonorisation et de projection ;
- acquérir le matériel didactique ;
- multiplier les guides ;
- commander les pause-café et pause-déjeuner ;
- préparer le budget et les listes d'émargement ;
- réserver les transports en commun pour permettre aux équipes de déclenchement de se rendre dans les villages ;
- préparer le matériel de déclenchement (papier kraft, markers, poudre de couleurs différentes, etc.).

Contexte de la mise en œuvre de l'ATPC au Cameroun et les défis

Le Programme National d'Assainissement

- La typologie des ouvrages (standard minimum en matière de latrines familiales, classification des ouvrages améliorés/non améliorés)
- Les statistiques en matière d'assainissement au Cameroun (INS-RGPH3)
- L'historique et les résultats de l'ATPC au Cameroun
- La coordination de l'ATPC
- Les acteurs de la mise en œuvre de l'ATPC

Les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ATPC

- Aspects techniques
- Aspects organisationnels
- Aspects financiers
- Aspects culturels

Le Pré-déclenchement

- Définition du pré-déclenchement
- Critères de choix des villages ATPC
- Procédure de choix des villages
- Etude de référence
- Préparation du déclenchement

Le processus de mise en œuvre de l'ATPC

- Pré-déclenchement

Préparation du déclenchement

- Mettre en place les différents groupes selon la répartition spatiale des villages
- Inclure dans chaque groupe un déclencheur expérimenté
- Prendre en compte le genre dans la mise en place des groupes
- Inclure dans chaque groupe des membres parlant les langues locales
- Définir les rôles et responsabilités de chacun au sein des groupes
- Remettre du matériel à chaque groupe
- Remettre la liste des villages et des rapports d'état des lieux à chaque groupe
- Elaborer une stratégie de déclenchement par groupe
- Déclenchement
 - Cartographie du village.
 - Promenade environnementale ou marche transversale
 - Calcul de la quantité de « caca » produite
 - Calcul des dépenses médicales
 - Voies de la contamination fécale-orale
 - Expérience du verre d'eau
 - Plaidoyer des enfants
 - Engagement de la communauté
 - Conclusion de la séance
 - Recommandations pour un bon déclenchement
 - Suivi post-déclenchement
 - Evaluation certification
- Suivi post-FDAL
- Capitalisation
- Passage à l'échelle

Le système et les outils de suivi-évaluation

- Fiche de compte-rendu de l'état de référence
- Fiche de compte-rendu de déclenchement
- Carte communautaire
- Fiche de suivi post-déclenchement (niveau ménage)
- Fiche de suivi post-déclenchement (niveau village)
- Fiche de suivi post-FDAL (niveau ménage)
- Fiche de suivi post-FDAL (niveau village)
- Canevas du rapport d'avancement

Le compte rendu d'activités, les rapports d'activités, le tableau de suivi

- Principe et intérêt
- Remplissage des tableaux de suivi
- Procédures de transmission des rapports

6.2.4 La durée de la formation

La formation des facilitateurs/agents de suivi se déroule en prélude au déclenchement des villages d'un projet. Le principe est de réunir tous les agents de suivi (personnel des structures de mise en œuvre, agents des services techniques et collectivités territoriales) pour les former théoriquement et pratiquement sur l'approche ATPC. La durée de formation minimale (théorie et pratique) est de 3 jours (1 jour pratique et 2 jours théorie). Mais l'idéal est de faire de cinq (5) jours (2 jours de pratique et 3 jours de théorie). Toutefois des sessions de formation sur des thématiques spécifiques seront organisées dans le cadre du suivi post-déclenchement et post FDAL.

6.3 Formation des maçons²⁷

Les maçons peuvent jouer un rôle important dans la promotion des latrines familiales et l'amélioration des standards technologiques. Les maçons sont identifiés et formés après le déclenchement afin d'être prêts à réaliser les latrines dès que l'appui est disponible.

6.3.1 Objectifs de la formation

L'objectif principal est de former les maçons sur la construction des latrines familiales en leur donnant les connaissances nécessaires pour faire la promotion de la construction de latrines familiales dans leur milieu.

6.3.2 Préparation d'une session de formation des maçons

Les activités suivantes sont menées au moins une semaine avant la tenue de la session. Il s'agit de :

- la livraison des moules et autres matériels ;
- la livraison des matériaux pour les exercices pratiques sur le lieu de formation : ciment, fer à béton et agrégats afin que chaque groupe de 3 à 4 participants puisse fabriquer une dalle SanPlat ;

- la construction/identification de latrines-pilotes tenant compte du contexte local ;
- la fouille d'une fosse ;
- la confection de dalle, de claustras et de briques pour servir aux exercices pratiques (test de résistance, confection de soubassement, etc.) ;
- l'information des maçons de la date et du lieu de formation.

Liste du petit matériel à utiliser pour la formation des maçons

Pour la formation comme pour réaliser les latrines, on aura besoin du matériel suivant : brouettes, truelles, pelles, mètre, arrosoir, seau, barre à mine, gants, pioche, cisaille, tenaille, marteaux, règle à niveau, rouleaux de fil de fer, corde de 10 m et huile de vidange.

6.3.3 Le contenu de la formation des maçons

La session type comprend huit séquences, décrites succinctement ci-après. Un module de formation et un aide-mémoire pour les maçons sont préparés par l'équipe de la DGRE/DPS.

6.3.4 Les formateurs

Les formateurs peuvent être membres de la structure de mise en œuvre avec l'appui d'un cadre du MINEE/MINSANTE. Ils doivent être expérimentés dans la construction de latrines selon des technologies simples et la facilitation.

6.3.5 La durée de la formation

La durée de l'atelier de formation des maçons est de quatre jours avec une journée de théorie et trois de pratique pour la confection des modèles de latrines. La formation des maçons est organisée après la formation des membres du Comité Local de Suivi.

27 Guide ATPC pour le Mali, 2013

Rappel des avantages des latrines

- Contribuer à la prévention des maladies liées au péril fécal
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie surtout pour les personnes âgées incapables de se déplacer sur de longues distances
- Economie de temps (proximité)
- Prestige pour la famille
- Protection contre certains dangers (morsures de serpent) ou intempéries (pluie, grands vents)
- Préservation de l'intimité

Implantation des latrines familiales

- Normes à respecter en termes d'implantation

Description des latrines familiales

- La fosse
- Le soubassement
- La dalle (caractéristiques, matériaux nécessaires, avantages, précautions à prendre pour la confection de la dalle)
- La superstructure ou l'abri
- Le tuyau de ventilation (l'évacuation des odeurs et lutte contre les mouches)

Conseils d'utilisation et d'entretien des latrines

- Ce qu'il faut faire
- Ce qu'il ne faut pas faire

Promotion de la construction des latrines

- Rôles des différents acteurs
- Messages à diffuser
- Conditions de réussite

Réalisation pratique des latrines familiales

- Implantation de la latrine
- Réalisation d'un soubassement, d'une dalle et des claustras
- Test et pose de la dalle
- Réalisation de la superstructure

Evaluation de la session

Une évaluation sera faite oralement qui permettra d'apprécier la qualité de la formation et d'évaluer l'acquisition des connaissances.

7.

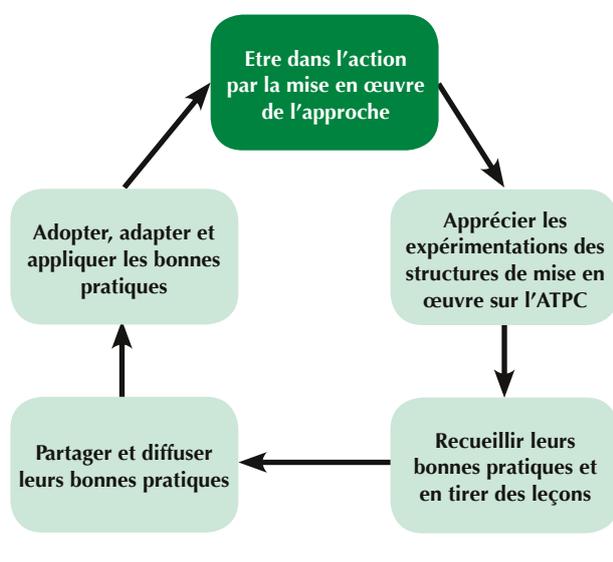
Septième partie : La capitalisation et les modes de partage des connaissances



La capitalisation est considérée comme « un processus d'acquisition, de collecte, d'organisation et d'analyse de l'information relative à une expérience donnée en vue d'en tirer des leçons et de les partager en utilisant des supports adaptés »²⁸ C'est également un « processus itératif par lequel une expérience (avec ses succès et ses échecs) est identifiée, valorisée et documentée sur différents supports. Ce processus systématique permet de tirer des enseignements et de proposer de bonnes pratiques. Grâce à cette démarche, la pratique peut changer et s'améliorer et peut, par la suite, être appropriée par d'autres ». Grâce à la capitalisation et à la documentation des bonnes pratiques de l'ATPC, il est plus facile pour le Cameroun de comprendre le processus de mise en œuvre de l'ATPC, d'identifier les contraintes et ainsi de pouvoir passer à l'échelle.

Le cycle de capitalisation d'expériences en vue de dégager des bonnes pratiques comporte cinq étapes. C'est un processus participatif, itératif et non linéaire, tel que cela est indiqué dans la figure 3.

Figure 3 : Le cycle de la capitalisation d'expériences



28 Guide méthodologique : capitalisation et valorisation des expériences des projets et programmes de développement, FIDAFRIQUE

7.1 Être dans l'action

Il faut prendre suffisamment de temps pour la réflexion afin de faire ressortir les bonnes pratiques issues des expériences qui ont été répétées au Cameroun dans la mise en œuvre de l'ATPC. En effet, celles-ci se dégagent du travail effectué sur le terrain

7.2 Apprécier les expériences et en tirer des enseignements

Il est nécessaire de prendre le temps d'analyser les expériences des structures de mise en œuvre sur l'ATPC afin d'améliorer ce qui a été réalisé pour pouvoir le partager. En d'autres termes, il faut comprendre mieux, pour mieux faire et mieux partager.

Pour ce travail, il faut mettre en place des ressources humaines, financières et techniques suffisantes. Pour appuyer cette analyse, plusieurs outils et méthodes sont disponibles :

- les histoires et récits ;
- les anecdotes ;
- les focus groups ;
- les interviews ;
- la rétro vision ;
- la réflexion sur les moments critiques ;
- l'investigation appréciative (IA) ;
- l'analyse SEPO - Succès Échecs Potentiels Obstacles ;
- l'assemblée villageoise ;
- les calendriers ;
- le briefing et débriefing ;
- les canevas/listes de contrôle ;
- les foires aux savoirs.

7.3 Recueillir les bonnes pratiques et organiser la documentation

L'organisation de la documentation suppose que les structures de mise en œuvre mettent en place des modes de classement, d'archivage et de répertoire permettant de retrouver la bonne pratique permettant de la retrouver. Ainsi, les bonnes pratiques sont recueillies tout au long du processus de mise en œuvre de l'ATPC et après que des événements et des activités ont eu lieu.

7.4 Partager diffuser les informations

Se contenter de documenter une bonne pratique n'est pas suffisant. Il est également important de la diffuser et de la partager à un public varié qui peut être composé de décideurs politiques, d'organisations communautaires, d'individus, voire d'animateurs et d'organisations partenaires. Une bonne pratique doit donc pouvoir être présentée sous des divers formats en selon le public ciblé (format écrit, audio, vidéo, etc.). La diffusion et le partage, qui impliquent l'interaction et le dialogue, peuvent avoir lieu à travers des ateliers, des réseaux et des communautés de pratique, des sites web, des bulletins d'information, etc. La décision relative aux méthodes et outils pour le partage et la diffusion des bonnes pratiques devrait faire l'objet de discussions avec les parties prenantes associées au processus de capitalisation.

Certains de ces outils de partage sont :

- Le briefing et débriefing
- Les bulletins d'information
- L'annuaire
- L'atelier
- Le séminaire informel
- Le déjeuner informel
- Les visites d'échange
- Les portes ouvertes
- Les radios rurales
- La téléphonie mobile
- La vidéo
- Les sites web
- Les blogs
- Les microblogs
- Le courriel
- Les réseaux
- Les communautés de pratique
- L'intranet

7.5 Adopter, adapter et s'appropriier les bonnes pratiques

Les bonnes pratiques sont recueillies, documentées et partagées dans le but de les adopter et les mettre à l'échelle de l'ATPC. Sur le terrain notamment, ces activités sont effectuées dans le but de renforcer les acquis dans le domaine de l'eau, l'hygiène et de l'assainissement.

Grâce au processus de capitalisation, on arrive à dégager des exemples de réussite qui peuvent servir à l'action de plaidoyer ou à la communication institutionnelle. Ces exemples peuvent provenir de la documentation sur la bonne pratique de l'ATPC collectée au niveau de chaque communauté. Le processus de collecte suppose :

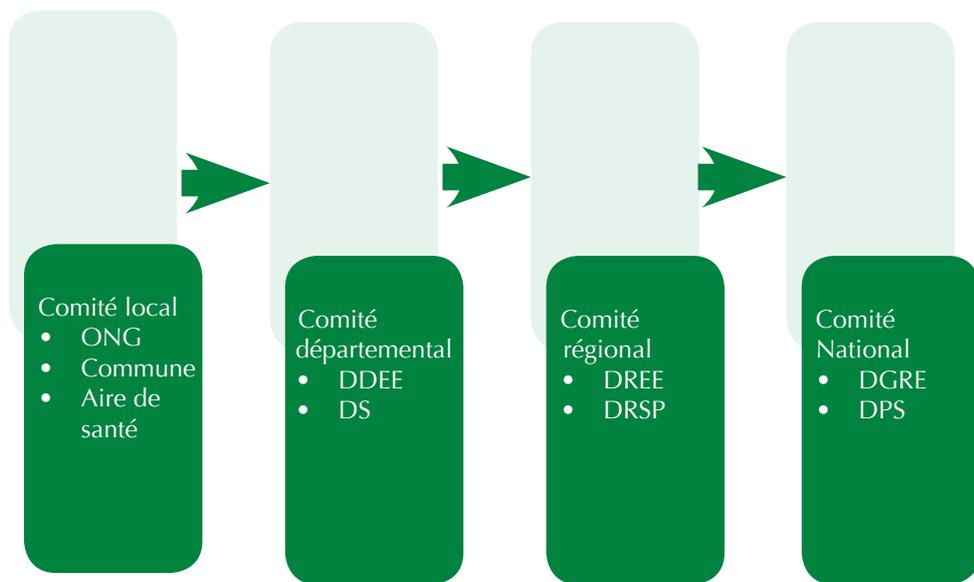
- un rapport d'avancement transmis par la communauté. Ce rapport fait l'objet d'une diffusion mensuelle/trimestrielle via un réseau d'information mis en place par le MINEE/MINSANTE ;
- de courtes vidéos réalisées avant les interventions pour permettre de préparer un témoignage avant/après. Ceci entre dans le cadre de la collecte de données de référence au sein de la communauté ;
- des supports de communication et des actions de capitalisation qui doivent pouvoir s'effectuer en concordance avec la survenue des événements dans la communauté. En effet, en tant que processus social, l'ATPC est multi dimensionnelle.

La capitalisation se fera à chaque niveau de la chaîne de suivi et son partage suit le même chemin.

Schéma de transmission des informations ment que celui de la transmission de données sur l'ATPC.



Circuit de transmission des informations



8.

Huitième partie : Les modalités de passage à l'échelle pour le Cameroun



Le passage à l'échelle se définit comme l'extension ou la généralisation de l'approche au niveau national en tenant compte des leçons retenues des expériences précédentes. Les critères ci-dessous ont été identifiés pour le passage à l'échelle au Cameroun :

- une appropriation de l'approche au niveau local, communal et national ;
- une volonté politique ;
- des ressources financières disponibles ;
- l'optimisation des ressources financières ;
- des ressources humaines de qualité (facilitateurs expérimentés) ;
- des leaders naturels, des CLS actifs ;
- du personnel Génie sanitaire suffisant et disponible auprès de chaque Commune ;
- le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre ;
- une documentation sur les coûts et les résultats de l'approche ;
- des success story comme outil de plaidoyer ;
- Un système de suivi et évaluation conséquent.

Le passage à l'échelle requiert des préalables à deux niveaux : local et national.

8.1 Au niveau local

Assurer l'appropriation locale de l'approche ATPC

Pour le passage à l'échelle de l'ATPC, on a besoin d'une appropriation locale tout comme l'approbation et le soutien de l'Etat et des partenaires au développement. De même, l'appropriation locale par les agents des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat et la communauté est à la mise à l'échelle de l'ATPC. En effet, elle permet de libérer du temps et des ressources au sein des communautés et des autorités locales.

En outre, l'influence complémentaire des structures de leadership traditionnelles et non traditionnelles dans la promotion de l'ATPC permet d'avoir une portée plus large et une pérennité accrue. Enfin, le soutien de leaders tels que les imams, les prêtres, les chefs coutumiers, les présidents des associations (femmes, hommes ou jeunes) revêt une importance cruciale pour faire accepter l'approche par la communauté toute entière. Il peut jouer un rôle décisif dans

l'adoption du changement de comportement social souhaité, c'est-à-dire le caractère inacceptable de la défécation à l'air libre

Assurer la formation et créer un réseau de facilitateurs ATPC

Les leaders naturels et les membres du CLS qui se dégagent de la communauté sont aussi d'importants facteurs de succès. Ces derniers ont réussi à conduire leur communauté à l'atteinte d'un état FDAL et sont les mieux indiqués pour constituer un réseau de personnes-ressources dans la mise en œuvre et le partage d'expériences de l'ATPC. Pour les appuyer dans leurs efforts des leaders naturels, un guide illustré dans les langues locales peut être élaboré.

Assurer l'ancrage institutionnel de l'ATPC

L'ATPC tout comme les projets d'assainissement doivent être portés par les communes conformément à leurs attributions au terme de la loi sur la décentralisation (loi portant code général des collectivités territoriales).

8.2 Au niveau national

Améliorer l'adaptation de l'ATPC aux différentes zones socioculturelles du Cameroun

Pour assurer l'appropriation de l'ATPC par les populations, il est nécessaire de l'adapter aux réalités socioculturelles de chaque zone. C'est pourquoi, il est nécessaire d'affiner les méthodes et outils d'intervention et de facilitation suivant les zones socioculturelles et de mettre en place des outils de négociation et de responsabilisation des communautés. Par exemple, dans le milieu rural, la réglementation du milieu urbain peut faire place à la négociation et à la responsabilité auxquelles il faut faire appel pour développer l'ATPC. Dans le même mouvement, il faut utiliser les subventions accordées par les projets pour la construction des installations d'assainissement prioritairement aux institutions et mettre en place des mécanismes de contrôle de la qualité des ouvrages.

Accompagner la demande institutionnelle en assainissement

Dans l'accompagnement de la démarche institutionnelle dans l'assainissement, il est utile de créer un environnement politique propice pour légitimer l'adoption de l'approche ATPC par

les partenaires et fournir les conditions requises propices à sa propagation. Ensuite, il faut former les acteurs du secteur et conduire un plaidoyer en utilisant l'ATPL auprès des décideurs et partenaires au développement par l'organisation d'ateliers nationaux d'information et de partage sur l'approche (élément fondamental et incontournable pour le passage à l'échelle). On peut également mettre en place une alliance d'apprentissage (introspection, apprentissage et documentation des processus ATPC) pour contribuer à de meilleurs résultats et argumenter la mise à l'échelle.

La cartographie de la situation de l'assainissement dans les communes et la constitution d'une base de données qui pourrait être partagée avec toutes les parties prenantes du secteur permettraient d'avoir une meilleure visibilité. Ainsi, toutes les communautés pourraient accéder de manière équitable à l'assainissement. Il faut aussi mettre en place un réseau de leaders naturels efficaces et dédiés à l'ATPC pour appuyer le processus de mise à l'échelle et diffuser dans les médias les célébrations dans le but d'influencer positivement les demandes et favoriser la mise à l'échelle. Enfin, il est possible d'utiliser les réseaux sociaux ou le téléphone pour contribuer à la mise à l'échelle.

Renseigner la base de données du MINEE/MINSANTE

La base de données du MINEE/MINSANTE doit être documentée. Pour cela, il faut élaborer des documents d'évaluation, de bilan, d'études de capitalisation pour permettre d'obtenir le soutien du gouvernement, en lui donnant une idée précise des coûts, des calendriers, de la viabilité à long terme et de l'impact. Ces informations recueillies permettent aussi une comparaison favorable avec les programmes subventionnés de construction de latrines qui ont un coût élevé pour les communautés. C'est aussi une occasion de contextualiser les différentes étapes de l'ATPC à partir du bilan ou de l'évaluation des villages FDAL sur la base des expériences.

Pour alimenter la base de données d'informations utiles pour le suivi, il faut établir des indicateurs de suivi-évaluation de l'approche ATPC (activités, résultats, impacts) préalablement définis avec les acteurs. Cette approche va permettre de faire la mise à jour des données de façon régulière afin de suivre les indicateurs

fixés dans les documents de stratégies (DSCE, stratégie assainissement rural). Le système va ainsi renseigner sur les villages déclenchés, le nombre de latrines réalisées, le nombre de villages avec un statut FDAL et certifiés FDAL, les innovations, les actions d'hygiène mises en place (dispositif de lavage des mains, bouilloire, pot pour gestion des excréta des enfants, etc.), le nombre des pathologies liées au péril fécal, etc. Ces informations si elles sont partagées, vont encourager les acteurs réticents à adopter l'ATPC comme approche novatrice.

8.3 Les limites pour le passage à l'échelle de l'ATPC

Le passage à l'échelle n'est pas une chose aisée. Il est souvent sujet à plusieurs blocages qui indiquent les limites. Celles-ci sont de plusieurs ordres :

- **L'insuffisance des ressources humaines en qualité et en quantité ;**
- **les activités de sensibilisation telles que l'IEC simple.** Il faut aller plutôt vers la mise en œuvre d'un IEC orientée vers le changement de comportements ;
- **L'insuffisance des activités de sensibilisation pendant et après la mise en œuvre des projets et programmes.** En effet les activités d'IEC sont inscrites dans le plan de développement des communes mais ne sont pas systématiquement mises en œuvre. Il est à noter le déficit d'agents d'assainissement qualifiés. Dans ce contexte, il semble difficile de pérenniser les actions d'intermédiation sociale et d'effectuer un suivi régulier afin d'assurer la durabilité ;
- **la faible prise en compte des aspects de durabilité** qui se pose à deux niveaux : d'une part en termes de maintien des changements de pratiques au-delà de l'intervention ATPC initiale (y compris une éventuelle période de suivi), d'autre part en termes de durabilité des ouvrages d'assainissement ;
- **L'absence de démarche suivi-évaluation sur le long terme :** le suivi est généralement fait pour les nouveaux villages qui mettent en œuvre le processus, mais la période est limitée. (Pour cela, une implication des communes dans le dispositif de suivi des quartiers/villages ATPC est indispensable au-delà de l'atteinte du statut FDAL.

- **le ciblage** : l'ATPC concerne des segments particuliers de la population. Pour être efficace, il doit s'inscrire dans un contexte réunissant plusieurs conditions favorables comme l'absence de projets/programmes d'assainissement. La méthode a en effet été conçue pour le milieu rural mais peut être appliquée dans les zones péri-urbaines ou, dans les zones où la défécation à l'air libre est une pratique courante et source de nombreux problèmes de santé publique.

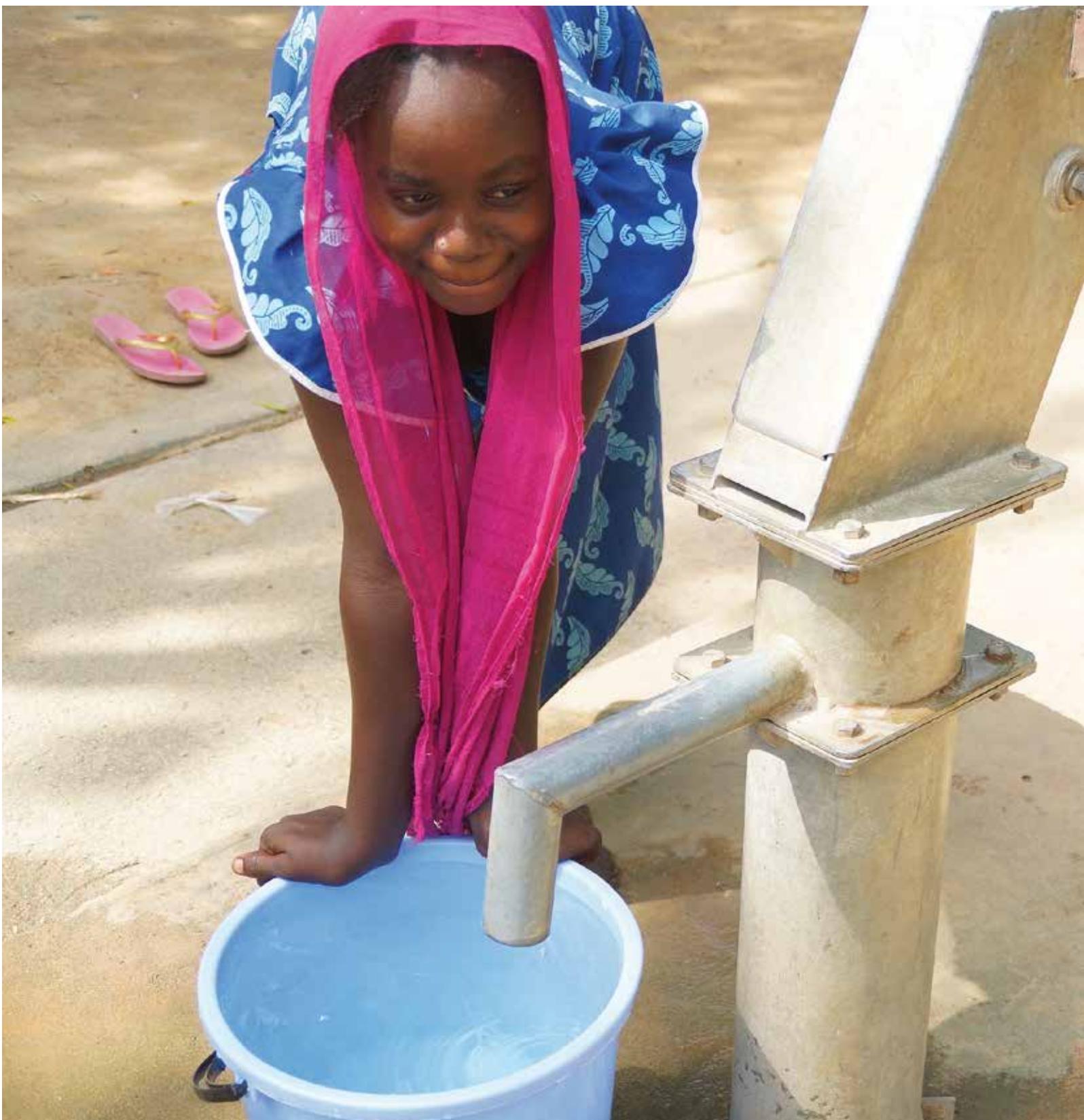


Références bibliographiques

1. Bassole Coura Ndoye, Avril 2003, Programme d'Assainissement des Quartiers Périurbains de Dakar : Adaptation du Manuel PHAST pour les animateurs, AGETIP-ONAS.
2. Doucouré Awa Thiam, septembre 2014, Guide d'orientation pour la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté-ATPC au Burkina Faso, UNICEF.
3. Guide de mise en œuvre de l'ATPC pour le Mali, UNICEF, février 2013.
4. Guide méthodologique : capitalisation et valorisation des expériences des projets et programmes de développement, Fidafrrique, Dakar FRAO-WARF, 2009
5. Guide d'animation pour la promotion de la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en milieu communautaire, PEPTAC2, PEPAM, ONAS, AGETIP, UNICEF, PEPAM-BA, Dakar, Janvier 2009
6. Kar Kamal et Robert Chambers, Manuel de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés-ATPC. Mars 2008
7. Aux frontières de l'ATPC : Innovations et impressions, Développement d'un conseil participatif, Ben Cole pour Unicef, Malawi
8. Kar Kamal et Milward Kirsty, Juillet 2011, Creuser, s'implanter et grandir, Introduire l'ATPC en Afrique,
9. Kar Kamal, novembre 2010, Faciliter les ateliers de formation sur le terrain pour l'Assainissement Total Piloté par la Communauté : Guide de Formation des formateurs, CLTS Foundation.
10. Kar Kamal, novembre 2005, Guide pratique au déclenchement de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), un guide pratique basé sur les expériences de facilitation dans 8 pays différents en Afrique du Sud et en Afrique de l'Est.
11. Les bonnes pratiques à la FAO : Une démarche de capitalisation d'expériences pour un apprentissage continu.
12. Lowe Esther, 2011, Formation des enfants à l'hygiène et à l'assainissement, un manuel pratique de facilitation, Nairobi.
13. Protocol for Verification and Certification of Open Defecation Free and Total Sanitation for Nigeria, 2014.
14. Rosensweig Fred et Kopitopoulos Derko, Avril 2010. Renforcement des Collectivités Locales afin de mettre à l'échelle l'ATPC et le Marketing de l'Assainissement dans les zones rurales, WSP.
15. Rapport de synthèse de l'Atelier d'élaboration du plan d'action de mise en œuvre des engagements des leaders pour la promotion de l'hygiène et de l'assainissement – ATPL, 22-23 Novembre 2012, WaterAid Burkina Faso
16. Zoungrana Denis, Sawadogo Michel, Kabore Barre Michel, Doucouré Awa T. 2011, Capitalisation de l'Approche de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés au Burkina Faso, WaterAid.

9.

Annexes



9.1 Annexe 1 : Les fiches de suivi ATPC

Fiche de préparation du déclenchement

N	Parametres	Responsable	Oui	Non	Observations
1	Préparation déclenchement				
2	La liste des communautés concernées est-elle disponible ?				
3	Les communautés répondent-elles à l'ensemble des critères définis ?				
4	Avez-vous déjà partagé le programme des descentes avec les régions ?				
5	Avez-vous la composition des équipes régionales ?				
6	Les responsables départementaux sont-ils informés ?				
7	Avez-vous la composition des équipes départementales ?				
8	Avez-vous reçu le feedback des communes sur la faisabilité du programme de déclenchement ?				
9	Les communautés concernées sont-elles informées 7 jours avant ?				
10	Les autorités locales sont-elles informées (Préfet et Sous-préfet) ?				
11	Les leaders communautaires sont-ils informés et mobilisés ?				
12	Les communes sont-elles informées de l'agenda ?				
13	La salle d'atelier de déclenchement est-elle choisie ?				
14	Les participants au déclenchement sont-ils connus et invités ?				
15	Les différents outils de suivi sont-ils disponibles ?				
16	Le matériel de projection (projecteur, câble, ordinateur) est-il disponible ?				
17	Avez-vous réparti les tâches au sein de votre équipe (facilitateur, preneur d'image, co-facilitateur, rapporteur principal) ?				
18	Le Maire/ CDS a-t-il reçu des informations sur l'ATPC ?				
19	Avez-vous déjà pris contact avec le restaurateur et l'heure de service convene pour les membres ?				
20	Les véhicules pour les descentes de déclenchement sont-ils réquisitionnés ?				
21	Les verres sont-ils déjà achetés et sont-ils disponibles ?				
22	Les papiers conférences et les feutres sont-ils laissés aux villages ?				

Liste des villages valides

Phase d'identification											
Village : Aire de santé : Commune : District de Santé : Département : Date :											
N	Communes	Villages	Population Totale	Nbre Hommes	Nbre Femmes	Nbre d'enfants de moins de 0-5 ans	Nbre de concessions	Nbre de ménages	Estimation du Nombre de latrines		Observations (à défaut des chiffres renseigner la disponibilité des latrines selon les proportions suivantes (>90%, 75-90%, 50-75%, 30-50%, <30%))
									Améliorées	Non Améliorées	
Total											



Grille d'observation du milieu

Grille d'observation		
Domaine	Sous domaine	Observations
Eau	Source d'eau de boisson	
	Existence de point d'eau potable	
	Distance avec les latrines	
	Etat d'entretien des points d'eau potable	
	Utilisation de l'eau à domicile (traitement, procédé utilisé, ...)	
Hygiène	Pratique du lavage des mains avec du savon/cendre	
	Propreté des individus	
	Propreté de la cour intérieure et alentours	
Latrines	Existence de latrines	
	Présence de couvercle	
	Présence de lave-mains	
Assainissement	Etat de salubrité des maisons	

Fiche de compte-rendu de déclenchement

Village		Date	
Aire de santé		Nombre d'hommes présents (estimatifs)	
Commune		Nombre de femmes présentes (estimatifs)	
District de santé		Nombre d'enfants présents (estimatifs)	
Département		Population totale (estimatif)	
		Contact du chef de village	

Horaires déclenchement :

Heure d'arrivée dans le village		Heure de départ du village	
Heure de démarrage du déclenchement		Heure de fin de déclenchement	



Déroulement des étapes :

Etapes	Réalisés Oui/non	Observations
Introduction de la séance		
Cartographie du village		
Promenade environnementale/marche transversale ou de la honte vers les zones DAL		
Plaidoyer des enfants		
Calcul de la quantité de caca produite		Donner la quantité moyenne par famille
Voies de contamination féco orale		
Expérience du verre d'eau		
Calcul des dépenses médicales		Montant moyen par ménage
Engagement de la communauté		
Conclusion de la séance		

Niveau d'engagement :

Gratter une allumette dans une station d'essence	
Des flammes prometteuses	
Des étincelles éparpillées	
Des allumettes mouillées	

Comité local de Suivi (CLS)

Noms et prénoms	Hommes/femmes	Contacts
	Chef de village	

Equipe de déclenchement

Animateurs	Représentants des Communes	Représentant Chef de l'Aire de Santé	Superviseur

Fiche récapitulative des déclenchements

Village : Aire de santé : Commune : District de Santé : Département : ONG : Date :											
N :	Villages	Population totale pendant le déclenchement	Nbre d'hommes	Nbre de femmes	Nbre de jeunes/enfants	Nbre de ménages	Engagements en termes de construction (Oui/Non)	Date de déclenchement	Date prévisionnelle de la FDAL		
Total											

Fiche de synthèse suivi-post déclenchement au niveau commune/village

Région : District de Santé : Aire de Santé : Village : Département : Commune : ONG : Date : Numéro Suivi :		Phase de suivi Post- déclenchement-niveau Commune/village									
N	Nom village	Nbre de ménage/ concession	Engagement en termes de construction de latrines	Date Déclenchement	Nouv latrines achevées	Nouv latrines en cours	Latrines réhabilitées	Latrines équipées d'un DLM	Nombre de ménages équipés d'un pot pour la défécation des enfants	Date d'évaluation FDAL	Date de certification FDAL
Total											

9.2 Annexe 2 : Format rapport narratif mensuel

1. CONTEXTE
2. RAPPELS DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS
3. ACTIVITES MENEES DURANT LA PERIODE
4. PROGRES VERS /RESULTATS ATTEINTS

Description

	Mois précédent	Mois en cours	Total cumulé	Observations
Nombre de village touchés				
Nombre de membres de CLS formés/ sensibilisés (Femmes/Total)				
Estimation du nombre de personnes sensibilisées				
Nombre de ménages avec latrines				
Nombre de latrines construites				

- Evolution et analyse de l'accès à l'assainissement de base dans la zone
- Courbe, graphique
- Cadre logique mis à jour
- Activités en milieu scolaire/ciblant les enfants

5. CONTRAINTES ET DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE
6. SUGGESTIONS
7. LEÇONS APPRISES
8. PLAN DE TRAVAIL PREVISIONNEL
9. EXECUTION BUDGETAIRE
10. ANNEXES
 - 10.1. Rapport atelier de formation/recyclage des animateurs
 - 10.2. Rapport atelier de lancement et validation des villages
 - 10.3. Liste des villages validés
 - 10.4. Rapport de déclenchement (par village)
 - 10.5. Fiche récapitulative des déclenchements
 - 10.6. Rapport de formation CLS
 - 10.7. Fiche actualisée de suivi post-déclenchement
 - 10.8. Rapport réunion de coordination
 - 10.9. Rapport session de sensibilisation
 - 10.10. Fiche de suivi post FDAL
 - 10.11. Rapport d'évaluation à mi-parcours
 - 10.12. Rapport d'évaluation finale

N	Parametres	Responsables	Oui	Non	Observations
1	Avez-vous déjà partagé le programme des descentes avec les régions				
2	La liste des communautés concernées est-elle disponible ?				
3	Les responsables départementaux sont-ils informés ?				
4	Les communes sont-elles informées de l'agenda ?				
5	Les autorités locales sont-elles informées (Préfet et Sous-préfet) ?				
6	Avez-vous reçu le feedback des communes sur la faisabilité du programme ?				
7	Avez-vous reçu le feedback des PF et communautés sur la faisabilité du programme de FDAL (jour, heure et lieu) ?				
8	Les membres des CLS sont-ils informés et mobilisés ?				
9	Avez-vous la composition des équipes régionales ?				
10	Avez-vous la composition des équipes départementales ?				
11	Les listes des villages FDAL est-elle en adéquation avec les outils préparés (attestations, banderoles, plaques, ...) ?				
12	Le programme détaillé des journées est-il disponible et connu à tous les niveaux ?				
13	Le lieu de célébration est-il choisi et réservé ?				
14	Les quantités de savon sont-elles conformes aux besoins de la cérémonie (voir liste remise) ?				
15	Les intermèdes (danse, chant, sketches, hymne national) sont-ils préparés ?				
16	Avez-vous réparti les tâches au sein de votre équipe ?				
17	Les radios communautaires ont-elles été conviées				
18	La presse (écrite, radio, TV) est-elle mobilisée ?				
19	Les alertes médias sont-elles rédigées et mises à la disposition de la Presse				
20	Les organisateurs/gestionnaire de fonds ont-ils déjà reçu les ressources nécessaires pour la tenue des activités ?				
21	Les fournisseurs de banderoles sont-ils déjà choisis ?				
22	Avez-vous déjà pris contact avec le restaurateur et passé les commandes au moins 2 jours avant ?				
23	Les projets des discours du délégué et autres responsables sont-ils déjà préparés ?				
24	Les discours du Sous-Préfet est-il déjà élaboré ?				
25	Le Maire est-il briefé sur l'ATPC et la FDAL et son projet de discours élaboré ?				
26	Le matériel de récompenses (savon) est-il déjà au niveau des régions ?				
27	Le délai de soumission de chaque justificatif est-il adopté et connu de tous ?				
28	Les autocollants UNICEF sont-ils collés sur les cartons et autres matériels ?				
29	Les différents outils sont-ils disponibles ?				

Programme de la Célébration de la Fin de la Défécation à l’Air Libre

07 H 00 :	Arrivée des populations
07 H 30 :	Mise en place des invités
08H 00 :	Arrivée des Délégués
08 H 30 :	Arrivée de Monsieur le Maire
09 H 00 :	Arrivée de Monsieur le Sous-Préfet
	• Accueil par les Corps Constitués
	• Hymne national
09 H 30 :	Mot du représentant des communautés
	• Intermède
10 H 00 :	Intervention de Monsieur le Maire
	• Intermède
10 H 10 :	Intervention de Monsieur le DRSP ou DREE
10 H 20 :	Intervention du Représentant de l’Unicef
10 H 30 :	Discours de Monsieur le Sous-Préfet
	• Intermède
11 H 00 :	Visite de quelques latrines
	Présentation des plans d’action post FDAL par les chefs de villages
	Présentation des plans d’action communaux par le Chef du service d’hygiène
11 H 20 :	Présentation des membres des CLS Remise des kits, Attestations et savons aux villages primés Remise des fanions au Maire
12 H 00 :	Interviews Cocktail sur invitation
14 H 00 :	Fin des cérémonies et retour de la Délégation Officielle

NB :- Chaque groupe déterminera sur place le moment opportun de la visite des latrines.

- Les horaires sont des propositions.

Modèle de rapport d'évaluation FDAL

Page de garde avec logo des structures participantes

Introduction

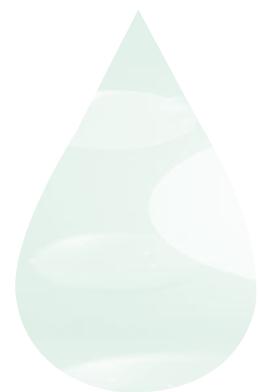
1. Objectifs
2. Méthodologie

Villages	Nombre de ménages enquêtés

3. Composition de l'équipe d'évaluation

Nom et Prénoms	Structures	Fonction

4. Déroulement de la mission
5. Résultats Evaluation
 - a Situation dans les écoles
 - b Echanges avec équipes de suivi
 - c Liste des villages FDAL
6. Difficultés rencontrées
7. Suggestions et recommandations
8. Conclusion
9. Annexes :
 - Une histoire marquante
 - Fichier de rapportage hebdomadaire mis à jour
 - Situation finale des villages
 - Joindre en annexe les fiches d'évaluation des villages



9.4 Annexe 4 : Modèles d'agendas des formations

Jour 0	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée des participants • Réunion informelle (comité d'organisation) • Arrangements logistiques
Jour 1	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture officielle par un représentant de la Collectivité locale (nécessaire) • Présentation des objectifs de la formation • Présentation des participants • Informations administratives • Définition des normes, attentes et craintes • Présentation de la situation de l'assainissement au Cameroun • Définition et avantages de l'ATPC • Présentation des principes et étapes de l'ATPC • Présentation des outils de déclenchement • Exercices et préparation des activités de déclenchement • Formation des équipes de déclenchement et définition des responsabilités • Elaboration des stratégies villages
Jour 2	<p>Matin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercices et activités de formation sur les outils • Attitudes et comportements sur le terrain • Astuces pour un bon déclenchement • Présentation des stratégies par groupe <p>Après-midi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarrage du déclenchement sur le terrain dans les premiers villages
Jour 3	<p>Matin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture du rapport de la veille • Réflexion et révision de courte durée • Restitution (partage des expériences) • Visionnage des vidéos et analyse des participants et des formateurs • Révision des groupes et de leurs stratégies sur la base des commentaires des formateurs <p>Après-midi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclenchement dans les deuxièmes communautés
Jour 4	<p>Matin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lecture du rapport de la veille • Restitution, plénière (partage rapide des expériences et comparaison des jours 2 et 3) • Réflexion, révision des sessions pratiques des formateurs et des participants • Préparation des rapports de déclenchement • Présentation des outils de suivi <p>Après midi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclenchement dans les derniers villages
Jour 5	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture et amendements du rapport de la veille • Finalisation des rapports de déclenchement • Accueil des leaders communautaires • Feedback des communautés et présentation des plans d'action • Formation des groupes en fonction des organisations, des zones ou des ministères • Présentation des plans d'action des groupes formés • Organisation du suivi • Evaluation de la session • Clôture de la formation

Modèle d'agenda de formation des maçons

J-1	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des participants • Discours d'ouverture • Présentation des participants • Programme de la session • Informations administratives • Objectifs et résultats attendus <p>Module introductif : Motivations à la réalisation et à l'utilisation de la latrine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aspect intimité/dignité • Aspect santé et cadre de vie • Aspect sécuritaire <p>Module 1 : Aspects sanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principales maladies liées aux eaux usées et excréta • Les voies de transmission et les barrières sanitaires <p>Module 2 : Présentation des technologies retenues</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères d'implantation • Fonctionnement • Eléments constitutifs • Avantages/inconvénients • Entretien/Maintenance <p>Module 3 : Présentation des matériaux et matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les agrégats (nature et qualité) • Dosage des bétons et mortiers • Les moules • Le matériel indispensable
J-2	<p>Module 4 : Etapes et normes de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel des informations de la veille • Appréciation des matériaux • Implantation/Fouilles • Aménagement de la fosse • Confection de la dalle, des pose-pieds, du couvercle, de briques et des claustras par le formateur • Test de solidité de la dalle, pose sur le soubassement et réalisation de la superstructure • Pose de la dalle • Construction de la superstructure
J-3	<p>Module 5 : Phase pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel des informations de la veille • Maçonnerie de la fosse • Pose de dalle sur la fosse par les participants • Construction de la superstructure
J-4	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel des informations de la veille • Suite et fin de la réalisation de la superstructure • Evaluation de la formation et reprise de certains thèmes à la demande des participants • Remise des jets de moules (voire petit matériel) et du certificat de formation aux participants • Repas et clôture

NB : Les présentations théoriques seront entièrement assurées par le formateur (jour 2) et la phase pratique est assurée par les participants (jour 3) sous la supervision effective du formateur.

Les dalles et fosses utilisées pour la démonstration sont conçues bien avant le jour de la formation. Tous les ouvrages réalisés durant la démonstration (par les participants au jour 3) seront implantés dans un ménage bénéficiaire.

9.5 Annexe 5 : Fiches techniques pour les outils de promotion de l'hygiène

Procédures pour la Mobilisation sociale²⁹

On peut distinguer au moins 11 étapes du processus de la mobilisation.

Etape 1 : Poser les problèmes avec les communautés et chercher avec elles des solutions.

Etape 2 : Déterminer les ressources disponibles (humaines, financières, matérielles, organisationnelles, interpersonnelles). On renforce l'information, on détermine les ressources en posant des questions ; par exemple, quelles sont ces ressources, par quel moyen les mobiliser ?

Etape 3 : Auto-analyse des expériences passées (critiquer ces expériences).

Etape 4 : Identifier les différentes catégories d'audience et procéder à leur analyse comportementale (analyser le comportement actuel et celui désiré après la mise en œuvre du programme de la mobilisation sociale).

Analyse des comportements

Situation actuelle	Situation désirée	Actions nécessaires
Connaissances, comportements actuels favorables ou non, causes et obstacles.	Connaissances, comportements désirés.	Information et formation, motivation, canaux, messages.

Etape 5 : Analyser les contraintes (financières, matérielles, organisationnelles, psychologiques) (celles qui peuvent être transformées en ressources et celles qui sont incontournables).

Etape 6 : Formuler :

- les objectifs du projet ;
- l'objectif général : à partir du problème à résoudre ;
- l'objectif spécifique : pour chaque catégorie d'audience.

Etape 7 : Choisir les stratégies, activités, techniques et canaux de communication.

Etape 8 : Elaborer et disséminer les messages (faire attention au contenu des messages ainsi qu'aux supports qui vont servir à leur diffusion).

Etape 9 : Planifier et mettre en œuvre.

Planification et mise en œuvre des activités

Audience	
Objectif	
Responsable	
Animateur	
Lieu/Date	
Durée	
Matériel	
Budget	
Observations	

Etape 10 : Suivre le programme (suivre les aspects d'organisation, le système de diffusion des messages, le matériel, l'exécution des activités, l'attention des alliés, les réactions).

²⁹ Guide d'animation pour la promotion de la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en milieu communautaire, PEPTAC2, PEPAM, ONAS, AGETIP, UNICEF, PEPAM-BA, Dakar, Janvier 2009

Etape 11 : Evaluer le projet et l'atteinte des objectifs (déterminer les indicateurs de succès qui seront utilisés, les sources de collecte de données).

L'évaluation permet de connaître les résultats par rapport aux objectifs de départ, donc de mesurer l'efficacité, l'efficience et l'impact.

Procédures pour la Visite A Domicile (VAD)³⁰

Phase préparatoire :

- consulter la cartographie du village ;
- repérer les lieux ;
- établir un planning par animateur ;
- préparer une fiche pour chaque famille.

La visite :

- salutations d'usage ;
- présentation de l'animateur ;
- présentation de l'objet de la visite ;
- présentation des objectifs de la visite :
 - situation de la maison ou concession et problèmes posés,
 - conditions d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement,
 - état de santé des enfants,
 - enjeux du programme,
 - promotion des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement,
 - remerciements et demande de « congé » en insistant sur l'intérêt de bénéficiaire de latrines.

Synthèse des VAD : Echanger avec l'équipe de supervision sur le nombre de concessions visitées et de bénéficiaires, les problèmes soulevés en vue de trouver des solutions.

NB : Les problèmes relevant des compétences de la communauté seront inscrits à l'ordre du jour des réunions avec les comités d'assainissement du village.

Procédures pour la causerie³¹

Préparation :

- **élaborer une fiche pour déterminer :**
 - le thème de la causerie,
 - les objectifs,
 - le matériel,
 - la démarche,
 - l'évaluation.
- planifier les causeries périodiquement en fonction des préoccupations de la communauté sur les problèmes d'eau, d'hygiène, d'assainissement et de santé que l'animateur/leader naturel compte résoudre avec la communauté.

30 Guide d'animation pour la promotion de la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en milieu communautaire, PEPTAC2, PEPAM, ONAS, AGETIP, UNICEF, PEPAM-BA, Dakar, Janvier 2009

31 Guide d'animation pour la promotion de la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu communautaire, PEPTAC2, PEPAM, ONAS, AGETIP, UNICEF, PEPAM-BA, Dakar, Janvier 2009

Pour cela, l'animateur doit :

- **avant la causerie**
 - sortir les fiches d'identification,
 - connaître les motifs d'adhésion au programme,
 - vérifier l'évolution du cadre de vie en fonction des aménagements et/ou des améliorations à apporter au cadre de vie,
 - identifier les personnes devant assister à la causerie,
 - fixer l'heure et la durée avec la communauté en fonction du type d'outil utilisé,
 - vérifier la présence des personnes influentes,
 - séparer les enfants des adultes.
- **pendant la causerie**
 - se présenter et expliquer l'objet de la causerie,
 - présenter les objectifs de la causerie,
 - favoriser l'échange,
 - éviter d'être directif.
- **à la fin de la causerie**
 - poser des questions,
 - demander aux participants de faire la synthèse,
 - dégager des recommandations,
 - prendre rendez-vous pour la causerie suivante,
 - évaluer la réunion (ce qui a marché, ce qui n'a pas marché et ce qu'il faut améliorer).

Procédures pour le plaidoyer³²

- **Identifier le problème**

En premier lieu, il convient de déterminer sur quoi le plaidoyer va porter et s'assurer que le thème du plaidoyer correspond bien à un problème vécu par les communautés. Cependant, il s'agira avant toute action de plaidoyer de cerner le niveau d'information des entités ciblées. Les préoccupations et attentes des populations ont tout intérêt à être récoltées pour renforcer le plaidoyer : elles serviront à la fois de témoignages et d'informations.

- **Sélectionner un comité de pilotage**

Le comité de pilotage est un groupe restreint de personnes chargées de veiller au bon fonctionnement d'un projet. Il a donc pour mission de coordonner les activités et de veiller à la cohérence de la stratégie. Les membres du comité doivent être choisis avec soin en fonction de plusieurs critères, notamment :

- leur aptitude à travailler en équipe ;
- leurs compétences ;
- leurs ressources (temps, idées, argent, etc.).

Il est nécessaire de s'assurer de la collaboration d'une gamme étendue de compétences et de personnes assurant une certaine représentativité de la population concernée. Le comité de pilotage est généralement constitué d'un membre de chaque catégorie de rôle.

³² Guide pratique sur la mobilisation sociale et le plaidoyer, ACDEV/Equipop, 2009

- **Aller à la recherche d'informations**

Si l'on veut que le plaidoyer soit pris au sérieux et ait un impact réel, il convient de collecter le maximum d'informations sur le thème en question. Ces informations peuvent être :

- des rapports ;
- des chiffres-clés ;
- des témoignages ;
- des tableaux ;
- des illustrations, etc.

Il faut montrer aux décideurs que l'on connaît bien le sujet, qu'on se base sur des éléments objectifs et que la requête est légitime.

- **Construire un argumentaire**

Tout plaidoyer doit être construit et argumenté. L'argumentaire sert à obtenir l'assentiment général et l'entente des divers intervenants. Il permet de récapituler les enjeux et de trouver les arguments en faveur de la cause soutenue. Grâce à une documentation riche et complète, il sera possible d'élaborer un document relatant les enjeux du problème. Dans l'argumentaire, il convient de :

- mettre en exergue les améliorations obtenues dans un autre endroit ou contexte face à un même problème ;
- montrer les avantages économiques à long terme ;
- démontrer les conséquences de l'inaction.

L'argumentaire doit aboutir à la conclusion qu'une action est indispensable. Aucun argument ne doit être écarté et il faut se prémunir contre d'éventuels contre arguments.

Recommandation :

Le propos du plaidoyer doit être convaincant

- **Elaborer des messages clairs et marquants**

Il faut faire passer des messages simples qui frappent les esprits. Il convient aussi de cibler le public concerné par les messages. En effet, on ne s'adressera pas de la même manière aux pouvoirs publics, aux PTF, à un groupe de jeunes ou à un public féminin, car ces publics n'ont pas conscience des mêmes réalités, n'ont pas la même sensibilité et par conséquent ne sont pas sensibles aux mêmes messages. Les messages doivent être adaptés au cas par cas. Les messages doivent donner un sentiment d'urgence afin de montrer qu'il faut agir maintenant.

Il faut

- préparer des discours, des aide-mémoire, des vidéos ;
- préparer des diapositives, des tableaux et autres matériaux visuels avec des chiffres, statistiques percutants et des messages courts, clairs et essentiels ;
- prévoir d'expliquer clairement les messages si c'est nécessaire.
- préparer également des supports vidéo, des aide-mémoire, posters pour les médias, les partenaires et le public ;
- garder à l'esprit le public ciblé (Ministères, acteurs du secteur de l'eau, Partenaires Techniques et Financiers, collectivités locales, structures de mise en œuvre ;
- ajuster le discours au public cible ;
- donner à la cible les informations qui la concernent ;
- suggérer au public ce qu'il peut faire ou comment il peut s'engager sans lui donner ouvertement tous les moyens d'action.

- **Elaborer une stratégie**

La stratégie a un objectif global à long terme. Elle consiste en la définition d'actions cohérentes intervenant selon une logique séquentielle pour réaliser ou pour atteindre un ou des objectifs. Différentes options peuvent être envisagées pour faire passer le message aux cibles (prise de parole, communiqué de presse, pétition, conférence-débat, lettre). Il convient de déterminer laquelle est la mieux adaptée et la plus efficace pour interpeller les pouvoirs publics, les partenaires, etc. La stratégie sera déclinée en une série d'activités qui œuvreront concomitamment et/ou graduellement à influencer les décideurs et leurs politiques.

- **Mobiliser les ressources nécessaires**

Le maintien d'un effort de plaidoyer efficace dans le long terme demande que l'on investisse des moyens, en temps, en énergie, en argent afin que la mobilisation ne s'essouffle pas après la première intervention, mais que, au contraire, elle soit capable de s'agencer dans le temps. Plusieurs types de moyens peuvent être envisagés :

- des moyens humains, c'est-à-dire des personnes capables de mettre leurs capacités au service de l'action à mener ;
- des moyens financiers, qui serviront à prendre en charge les activités (déplacements, organisations de visites de terrain, réunions, conférences, etc.) ;
- des moyens matériels, tels que les supports utilisés pour faire passer les messages (panneaux, diapositives, films, photos, etc.).



unicef  | pour chaque enfant